



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE POUZAUGES**

LA FOURNIERE - 85708 POUZAUGES (CEDEX)

**PLAN CLIMAT AIR  
ÉNERGIE TERRITORIAL  
2020-2026**

V2 - Date de diffusion 28/02/2020



**Plan d'Actions du PCAET de la  
Communauté de communes du  
Pays de Pouzauges**

**MAITRISE D'OUVRAGE :**

---



**CC du Pays de Pouzauges**  
La Fournière  
85708 Pouzauges

Noémie MARTIN  
Chargée de mission Transitions  
T 02 51 57 14 23  
@ n.martin@paysdepouzauges.fr

**ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :**

---



**ALTEREA AGENCE DE PARIS**  
23, Avenue d'Italie  
75 013 Paris  
T 01 46 28 31 89

Kaouthar ZITOUNI  
Cheffe de Projet  
T 06 18 28 94 56  
@ kzitouni@alterea.fr

**SUIVI DU DOCUMENT :**

---

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	02/03/2020	<i>1<sup>ère</sup> version du rapport</i>	KZIT/PGAR N. Martin / M. Boudaud	KZIT	N. Martin

## TABLE DES MATIERES

<b>AXE 1 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION</b>	<b>5</b>
<hr/>	
Action 1.1 : Créer une « Fabrique de Territoire » qui facilite l'émergence de nouveaux projets et qui les accompagne	6
Action 1.2 : Structurer les financements des projets de transitions	8
Action 1.3 : Assurer la mise en place de la « Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique pour l'Habitat » (PTREH)	10
Action 1.4 : Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire	12
Action 1.5 : Sensibiliser, éduquer et changer le regard sur le « manger local »	14
Action 1.6 : Développer une stratégie et des outils de communication permettant de mieux informer sur les actions existantes en lien avec les transitions	16
Action 1.7 : Proposer des « rendez-vous grands publics » (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementales et la transition énergétique en s'associant avec des événements nationaux et/ou locaux.	17
Action 1.8 : Maintenir une montée en compétence des élus et des agents pour assurer une vision systémique sur les enjeux de transitions	18
<b>AXE 2 : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL QUI S'ENGAGE DANS UN PROCESSUS DE RESILIENCE</b>	<b>20</b>
<hr/>	
Action 2.1 : Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité	21
Action 2.2 : Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux	23
Action 2.3 : Accompagner une meilleure organisation des parcelles dédiées à l'agriculture et aux boisements	25
Action 2.4 : Accompagner l'essor des matériaux biosourcés et structurer les filières locales	26
Action 2.5 : Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements	28
Action 2.6 : Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux	29
Action 2.7 : Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire	31
<b>AXE 3 : OPTIMISER LES USAGES DE L'ENERGIE ET DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENR LOCALES</b>	<b>33</b>
<hr/>	
Action 3.1 : Être exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public, par la rénovation massive des bâtiments et le développement des EnR	34
Action 3.2 : Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur.	35
Action 3.3 : Agir pour favoriser une « transition numérique, sobre et intelligente »	37
Action 3.4 : Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc.)	39
Action 3.5 : Développer des déplacements collectifs et solidaires	41
Action 3.6. Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues	43
Action 3.7 : Permettre l'essor de motorisations plus propres et plus performantes et développer de façon homogène des équipements sur le territoire	44
<b>AXE 4 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET L'IDENTITE DU TERRITOIRE</b>	<b>46</b>
<hr/>	
Action 4.1. : Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace	47
Action 4.2 : Améliorer la gestion de l'eau et la connaissance des usages qui y sont liés.	49
Action 4.3 : Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets	51
Action 4.4 : Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air	52

L'ensemble des fiches actions du PCAET sont présentées ci-après. Le Plan d'Actions du PCAET de la Communauté de communes est structuré en 4 grands axes :

**Axe 1** : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

**Axe 2** : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

**Axe 3** : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

**Axe 4** : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

Chaque fiche présente le contexte, le déroulé prévisionnel, les impacts, les objectifs à horizon 2026 (échéance du premier PCAET) et 2050 (échéance de la stratégie) avec un point d'étape en 2030, les moyens identifiés et les indicateurs de suivi.

## **AXE 1 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION**

Cet axe a pour objectif d'organiser la démarche de transition du territoire, en proposant des structures porteuses d'initiatives ou de financement, et de définir une politique de communication, d'information et de participation d'ampleur. Il se décline en 8 actions :

- **Créer une « Fabrique de Territoire » qui facilite l'émergence de nouveaux projets et qui les accompagne**
- **Structurer les financements des projets de transitions**
- **Assurer la mise en place de la « Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique pour l'Habitat » (PTREH)**
- **Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire**
- **Sensibiliser, éduquer et changer le regard sur le « manger local »**
- **Développer une stratégie et des outils de communication permettant de mieux informer sur les actions existantes en lien avec les transitions**
- **Proposer des « rendez-vous grands publics » (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementales et la transition énergétique en s'associant avec des événements nationaux et/ou locaux**
- **Maintenir une montée en compétence des élus et des agents pour assurer une vision systémique sur les enjeux de transitions**

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.1 : Créer une « Fabrique de Territoire » qui facilite l'émergence de nouveaux projets et qui les accompagne

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communautés de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communautés de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Les acteurs du comité de suivi TES de Pouzauges
<b>Actions liées</b>	1.2 Structurer les financements des projets de transitions
<b>Leviers</b>	Coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire autour du projet de la Fabrique Mise en lumière de l'ensemble des initiatives du territoire de Pouzauges en lien avec la transition énergétique et écologique.
<b>Freins</b>	Coordonner la fabrique et mobiliser les acteurs de territoire Limite dans le nombre de projets à accompagner

#### Descriptif et Calendrier

La CCPP est territoire d'expérimentation TES II. A ce titre, un comité de suivi a été créé et est composé d'acteurs du territoire, d'élus et de partenaires de l'IMT Atlantique. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de partages sur les transitions sociétales. Le programme TES II porte donc sur un travail d'expérimentation autour de la « gouvernance partagée » et souhaite mettre l'accent sur la participation citoyenne.

Pour se faire, la collectivité a la volonté de mettre en avant les initiatives locales et soutenir les porteurs de projets. Pour cela, en décembre 2019 elle a inauguré son « Conseil de Développement 2.0 », qui se veut être une institution citoyenne pérenne dans le temps. Celui-ci aura pour objet de s'approprier et suivre les projets de la collectivité, mais aussi d'engager le « faire ensemble » avec citoyens et acteurs du territoire.

C'est dans ce contexte que la CCPP souhaite lancer une « Fabrique de territoire » qui aura pour vocation de s'inscrire comme étant « un outil de partenariat projet » pour la collectivité. Il implique donc une communauté d'acteurs : le CoDev, les porteurs de projet et d'initiatives, les élus, les services des collectivités et les partenaires. Par le biais de ces acteurs, la Fabrique aura pour rôle d'aider les porteurs de projets à les mettre en œuvre. Différents types d'accompagnement pourront être réalisés en fonction des projets (mise en relation, propositions pour accompagner, soutiens ponctuels sur des démarches administratives ou des points techniques, médiation entre acteurs, etc.). Le conseil de développement 2.0 deviendra le partenaire privilégié pour être le relais des initiatives citoyennes du territoire (actualiser la carte collaborative des initiatives). Il sera donc associé comme un partenaire.

La Fabrique de Territoire fonctionnera donc en plusieurs étapes :

- Identifier les initiatives de territoire porteuses de transitions (CoDev et autres)
- Être un lieu de « propositions » (audit des projets)
- Choisir les projets à accompagner sur la base d'un cahier des charges et de critères donnés. (Il faudra veiller à un nombre de projets par commune dans un souci d'équité)
- Être un lieu d'évaluation en se servant de l'outil Mode de vie, créé dans le cadre du programme TES II.

Il faut préciser qu'il existe déjà une structure sur le territoire : Initiative Vendée Bocage. Il s'agit d'un réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création, la reprise et le développement d'entreprises. Il faudra donc veiller à ne pas faire doublons avec ces autres structures/dispositifs et être dans une démarche de complémentarité.

Cette action propose un accompagnement à la fois technique et administratif des projets mais ne traite pas la partie financière, pilotée par l'action 1.2.

#### Calendrier :

1-Préfiguration de la Fabrique – Novembre 2019 à Avril 2020

(Validation du principe de Fabrique de Territoire, Identifier les partenaires, les acteurs, rédaction du cahier des charges...)

2-Identification des ressources - Novembre 2019 à Avril 2020

(Les acteurs, les partenaires et mobilisation des moyens : ingénierie, expertise etc.)

3- Repérage des initiatives (en continu)

(Identification d'un groupe d'ambassadeur de porteurs d'initiatives, implication des acteurs/projets du territoire, faire émerger des individuels et collectifs)

4-Consolidation des bases de la fabrique - Novembre 2019 à Avril 2020

(Statut juridique à déterminer, validation politique de la fabrique)

5- Lancement et expérimentation - Début en Avril 2020

Il a été convenu de lancer l'expérimentation sur la période 2020-2023, d'évaluer l'action à mi-parcours et sur la période 2023-2026 de poursuivre et d'améliorer les process dans une logique itérative.

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Impliquer, fédérer et renforcer la cohésion entre les acteurs du territoire La Fabrique peut servir d'exemple pour d'autres collectifs d'acteurs Accentuer la participation citoyenne pour développer de nouveaux projets (EnR ...). La fabrique est identifiée comme porte d'entrée pour les futurs projets du territoire
<b>Impacts négatifs</b>	Emergence d'un projet concurrent à la Fabrique Conflits d'intérêts Déploiement inégal des projets selon les communes

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

 **Moyens**

<b>Techniques</b>	Mise en place d'un espace collectif, type Tiers-Lieux
<b>Humains</b>	Fabrique : 0,5 ETP CODEV : 0,5 ETP
<b>Financiers</b>	Lien avec l'action 1.2 : Structurer les financements des projets de transitions

 **Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation**

Nombre de projets accompagnés	Nombre de projets aboutis / abandonné (attention d'autres facteurs que la Fabrique)	Nombre de porteurs d'initiatives (augmentation grâce à la Fabrique)	Nombre d'emplois créés grâce aux projets (indicateur environnemental)
-------------------------------	---	--	--

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.2 : Structurer les financements des projets de transitions

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s) Co-pilote</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges Structures d'accompagnement et organismes financeurs (Vendée Energie, SyDev, etc)
<b>Partenaires</b>	TES (financeurs, etc) Dans le cadre de la société de projet : SyDEV, Partenariat Relais EnR 85 (UCCMA), ECPDL, Elise
<b>Actions liées</b>	1.1 Créer une « Fabrique de Territoire » qui facilite l'émergence de nouveaux projets et qui les accompagne 3.2 Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
<b>Leviers</b>	Mettre à profil des territoires l'étude de potentiel ENR du SYDEV
<b>Freins</b>	Pluralité d'acteurs pouvant être un frein dans la prise de décision (plus longue) et perte de dynamisme sur les projets engagés,

#### Descriptif et calendrier

Cette action, regroupement 2 sous-actions, aura donc pour rôle de coordonner un réseau et d'impulser une dynamique multi-acteurs pour développer différents projets de territoire.

Cette action s'inscrit en deux temps :

##### 1- Développer une société locale de production d'énergies renouvelables

Beaucoup de territoires ont déployé des projets d'énergies renouvelables grâce à l'investissement de développeurs extérieurs au territoire. La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges souhaite étudier la création d'une société locale dans laquelle l'ensemble des acteurs pourraient se réunir pour investir dans des projets locaux d'énergies renouvelables. Par le biais de l'action 3.3., il s'agira de faciliter le montage d'un groupement pouvant se constituer en société (type SEM ou Société de projet), qui serait le « noyau incubateur » de multiples projets d'EnR : éolien, méthanisation, solaire, etc. En fonction des projets, une gouvernance devra être instituée. De plus, il faudra adapter les projets EnR de chaque territoire en fonction de leur potentiel EnR pour arriver à un mix énergétique équilibré.

Calendrier :

2020 : Adhésion de principe au protocole d'accord en vue du développement et de l'exploitation de projet de production d'EnR (entre Vendée Energie et la CCPP)  
Montage de la Société de projet/SEM : échéancier à définir

##### 2- Financements de projets

Suite à la mise en œuvre de la Fabrique de territoire, qui a pour vocation d'être identifiée comme un noyau incubateur de projets, la collectivité envisage de contractualiser un « mode de financement » expérimental afin de soutenir les porteurs de projets.

Cette action est adossée à la Fabrique de Territoire, cependant cette entité n'est pas obligatoirement une source de financement pour tous les projets de la Fabrique. Il s'agit d'un « outil » permettant de mobiliser des fonds publics, privés et citoyens de manière à soutenir les initiatives en lien avec la politique « Transitions » du territoire. Dans le cadre de cette expérimentation de 3 ans, ce fonctionnement sera évalué par le programme partenarial TES et pourra être, en fonction des résultats, dupliquer sur d'autres territoires.

Calendrier :

2020 : installation de la Fabrique  
2021 : choix du mode de financement des projets de la Fabrique  
2023 : évaluation de la Fabrique et de l'ensemble du dispositif associé

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Renforcement de l'acceptabilité sociétale et de la cohésion des projets sur le territoire Renforcement de l'image de la collectivité en matière d'EnR Retombées locales liées aux projets EnR : un investissement qui reste sur le territoire Emergence d'un mix énergétique sur le territoire et à une meilleure implication des acteurs du territoire Lever de fonds pour soutenir des initiatives et aider les porteurs de projets Montée en compétence des acteurs
<b>Impacts négatifs</b>	Conflits d'intérêts Déploiement inégal des projets selon les communes et les thématiques


#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Ingénierie de Vendée Energie sur le volet EnR et les acteurs de la Fabriques en fonction des projets
<b>Humains</b>	A déterminer en fonction de la mise en place de la gouvernance



<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de projets financés et opérationnels	Mise en place de la SEM/Société de projets	Nombre d'acteurs engagés et formés (par Elise et ECPDL)	Part des EnR dans le mix énergétique local

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.3 : Assurer la mise en place de la « Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique pour l'Habitat » (PTREH)

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	ANAH, ADILE 85, Département 85, ADEME, SyDEV, Région (partenaires financiers) ARTEE, BE, architectes, maîtres d'œuvre Géo Vendée, GFI
<b>Actions liées</b>	3.1 Etre exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public, par la rénovation massive des bâtiments et le développement des EnR
<b>Leviers</b>	Volonté politique forte Processus de sensibilisation déjà engagée depuis 3ans et dynamique créée sur la thématique Partenaires impliqués qui communique auprès de la population Cadastre solaire
<b>Freins</b>	

#### Descriptif et calendrier

La « Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique pour l'Habitat » (PTREH) est un dispositif national que la CCPP a décliné de manière volontaire au niveau local. Il reprend donc les actions menées sur le territoire, comme les aides environnementales mise en place par la CCPP depuis 2017 pour la rénovation, tout en donnant de nouvelles orientations.

La plateforme a pour vocation de soutenir financièrement les projets de rénovation de l'habitat, en apportant des aides adaptées et progressives qui permettront d'atteindre un meilleur niveau de performance énergétique.

Ainsi en place par la CCPP et délégation de la gestion de la PTREH à l'opérateur (en cours de validation) :

- Diagnostic énergétique du bâtiment
- Etablir les priorités par rapport à la rénovation énergétique (possible de réaliser des actions/travaux en plusieurs fois) + Conseils sur les EnR
- Inciter les particuliers à aller vers des étiquettes énergétiques les plus performantes (A, B, C) → bonus pour le changement d'étiquette et bonus plus important pour les étiquettes C, B et A
- Après travaux, vérifier que travaux soient réalisés correctement
- Sensibilisation des propriétaires aux économies d'énergies, au fonctionnement des chaudières installées, etc.
- Communication et sensibilisation auprès des professionnels (artisans, agences immobilières, banques, notaires)

En parallèle de la plateforme, les services de la CCPP auront pour mission d'informer les acteurs du territoire (habitants, entreprises) sur le potentiel EnR de leur bâtiment (cadastre solaire). Cela pour s'effectuer lors des dépôts de dossiers d'urbanisme auprès des instructeurs, mais aussi lors d'animations grand public.

#### Calendrier :

Mise en place de la plateforme : mars 2020

Evaluation tous les ans (estimation : 65 dossiers / an)

Bilan de l'action : mars 2023

Reconduction de l'action sous la forme de plateforme ou sous une autre forme : 2023- 2026

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Economies d'énergies Baisse des consommations Meilleure efficacité énergétique des bâtiments Amélioration du confort pour les habitants Baisse de la facture énergétique Baisse précarité énergétique
<b>Impacts négatifs</b>	Surcharge des artisans et prix qui augmentent

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 9,9% de consommations énergétiques et de 5,6% des émissions de GES du secteur Résidentiel
<b>2020-2030</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 17,9% de consommations énergétiques et de 11% des émissions de GES du secteur Résidentiel
<b>2020-2050</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 71,2% de consommations énergétiques et de 33,1% des émissions de GES du secteur Résidentiel

#### Moyens

<b>Techniques</b>	un co-financement Région/ SyDEV (estimation de 45.000 euros par an et pour 3 ans)
<b>Humains</b>	Un prestataire extérieur

<b>Financiers</b>	2020-2023 (financement de 45.000 euros/ an pour 3 ans) / 2.000 euros/ an pendant 3 ans à la charge de la CCPP <i>Autre(s) financement(s) : à déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de dossiers accompagnés (65 dossiers / an)	Evolution de la performance moyenne du territoire (étiquette)	Nombre d'étiquettes A, B (BBC), C atteintes	Émissions de GES du secteur résidentiel
Nombre d'emplois créés (indicateur environnemental)			

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.4 : Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges et territoires limitrophes (Pays des Herbiers, Pays de Chantonnay, Pays de la Chataigneraie, Choletais et Bressuirais)
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges, cellule transition
<b>Partenaires</b>	Région, ADEME, Elise/Alisée ?, SyDev, MSA, Familles Rurales (transports scolaires), prestataire extérieur ? MDEDE (Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique), Région
<b>Actions liées</b>	2.5 Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements 2.6 Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux 3.4 Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc...) 3.5 Développer des déplacements collectifs et solidaires 3.6 Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues
<b>Leviers</b>	Mise à profit de l'état des lieux des services à la population de la CCPP 2015 Connaissance du territoire <i>Prise en charge de la compétence mobilité par la CCPP ?</i>
<b>Freins</b>	Difficulté à avoir un échantillon représentatif du territoire Connaissance du territoire et des habitants insuffisante sur certaines communes Démarche administrative lourde

#### Descriptif et calendrier

La collectivité est implantée sur un territoire rural. Dans les communes rurales, le véhicule individuel est le moyen de transport privilégié, mais la plupart du temps, cela ne résulte pas d'un choix mais davantage d'une contrainte. Cela étant lié à l'absence ou la faible présence de transports collectifs et au faible aménagement de la voirie sécurisée (piste cyclable). Cette dépendance à la voiture individuelle, peut être problématique pour les personnes ne disposant pas/plus de moyens de transport individuel (jeunes, personnes âgées, personnes fragiles).

Un diagnostic des services à la population a été réalisé en 2015 par la collectivité et met en lumière les problématiques et les liens existants entre les besoins des habitants (activités de la vie quotidienne : courses, culture, santé, écoles, sport, etc.) et l'accès aux services dans de bonnes conditions. Aussi, l'étude met en avant que la mobilité est une des conditions d'accès à de nombreux services sur le territoire. C'est donc un élément primordial à prendre en compte pour favoriser le lien social entre les habitants, l'accès à la culture, l'esprit de solidarité, le sport pour tous, etc.

Un certain nombre de demandes ont déjà été formulées auprès de la collectivité sur les questions de mobilité (aide à l'achat d'un VAE, navette régulière, achat des tickets de transport) auxquelles aucune réponse n'est actuellement donnée. Pour autant, la collectivité ne dispose pas de données suffisantes sur les habitudes et besoins des habitants. C'est pourquoi, la collectivité souhaite mener un diagnostic (enquêtes) qui devra aboutir à un état des lieux (actualisation du diagnostic de 2015) mais aussi approfondir sur les besoins et les attentes des citoyens en termes de mobilité.

#### 1. Réalisation du Diagnostic : 2020-2021

Approfondir la démarche et la méthode du diagnostic de 2015 pour établir l'enquête

Connaissance des dispositifs existants

Ne pas oublier des publics > adapter les modes/support d'enquête

S'appuyer sur les écoles (sensibilisation/prévention)

PLUI (pour l'aménagement des pistes cyclable...)

Retours d'expériences (VAE, Covoiturage formel et informel etc.)

Réalisation des enquêtes

#### 2. Analyse des données : 2021

#### 3. Définir un plan d'actions sur la mobilité : 2022

#### 4. Mise en place des actions : 2022-2026

Mettre en place des offres de transports alternatifs qui répondent au mieux aux besoins des usagers.

Rendre visible l'ensemble des acteurs de la mobilité

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Développer des solutions adaptées aux spécificités du territoire et proposer une offre répondant à la demande, prise de conscience progressive des changements à opérer en matière de mobilité Création de lien entre communes, mutualisation Responsabilisation des usagers/jeunes
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Réaliser une enquête pour identifier les déplacements : en interne et/ou prestataire extérieur
<b>Humains</b>	0,5 ETP sur les questions de mobilité

<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Réalisation de l'étude qualitative	Émissions de GES du secteur des transports routiers		

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.5 : Sensibiliser, éduquer et changer le regard sur le « manger local »

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	GAB, Chambre d'Agriculture, GIEE, ADEME, DRAAF, Région, Réseau Local, Réseau Inter bio, CPIE, Etablissements scolaires, restaurants scolaires
<b>Actions liées</b>	1.6. Développer une stratégie et des outils de communication permettant de mieux informer sur les actions existantes en lien avec les transitions 1.7. Proposer des rendez-vous (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementale et la transition énergétique en s'associant à des événements nationaux et/ou locaux 2.1. Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité 4.3. Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets
<b>Leviers</b>	Actions du PAT en cours qui permettent d'entamer la sensibilisation
<b>Freins</b>	Acceptabilité du coût des produits locaux par les consommateurs

#### Descriptif et calendrier

Cette action correspond à un défi à part entière du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Il s'attache à répondre à l'un des premiers objectifs de la démarche engagée par le territoire : « sensibiliser et éduquer les citoyens aux conséquences de leurs choix alimentaires sur la santé, l'environnement et la qualité du territoire ». Cette ambition territoriale est un réel levier à activer pour changer nos habitudes alimentaires. Cet accompagnement au changement permettra d'inscrire des résultats visibles sur le territoire pour faire évoluer les systèmes agri-alimentaires.

Cette action permet donc de planifier toute la partie communication du PAT et se réalisera en complémentarité avec les autres actions. Des actions de sensibilisation et des projets éducatifs seront menés tout au long de la période de mise en œuvre PAT pour aborder des sujets centraux tels que la nutrition, l'équilibre alimentaire, le goût, la saisonnalité...

Différents projets seront menés par le PAT dans lesquels une sensibilisation devra y être associée :

1/ Diffusion d'un catalogue de producteurs

Cet outil a pour objectif de faire connaître les producteurs locaux auprès des habitants et acteurs extérieurs du territoire (restaurateurs, touristes et visiteurs).

L'animation d'un réseau local de producteurs et restaurateurs est également imaginée dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire.

2/ Réseau de producteurs et restaurateurs

Développer l'interconnaissance entre ces acteurs pour ensuite permettre la création de synergies et la mise en place de circuits-courts.

3/ Informer sur les pratiques culturelles et les méthodes de production

Suite à un diagnostic, il s'est avéré que la vente directe est essentiellement réalisée par des exploitations labélisées AB. L'enjeu du PAT est de communiquer auprès de l'ensemble des exploitants sur les pratiques et méthodes de production plus respectueuses, mais également sur les circuits-courts (lien avec la Charte Forestière du territoire et le dispositif TEN).

4/ Conduire des actions de sensibilisation à destination du grand public

La Collectivité souhaite déployer des moyens pour impliquer l'ensemble des exploitations du territoire (agriculture biologique, raisonnée et conventionnelle). La mobilisation des habitants sera un levier important pour faire vivre ces circuits alimentaires de proximité. Pour cela, une stratégie globale et différents outils de communication seront réalisés dans le cadre du PAT.

5/ Proposer un projet éducatif sur la thématique alimentaire au public enfance / jeunesse (par le biais également des professionnels de l'enfance/jeunesse)

Le territoire a la volonté de travailler sur la thématique alimentaire avec le public jeune. Il s'agira pour cela de travailler avec des établissements qui sont déjà dans la démarche et ceux qui souhaitent s'engager. Des ateliers de sensibilisation (nutrition, prévention, santé, gaspillage alimentaire, enjeux environnementaux etc.) et un travail avec les équipes encadrantes seront réalisés par un prestataire ou des prestataires.

6/ Mettre en place un défi famille à alimentation positive sur le territoire.

Ce dernier point devra permettre d'impliquer les familles autour de cette thématique. Le défi proposera plusieurs temps forts : visite de fermes, astuces de cuisine, réalisation de repas partagés... Cette action sera réalisée par un prestataire. Néanmoins, un groupe de travail PAT sera dédié à ces questions et aura un rôle déterminant pour mobiliser les familles.

De plus, la collectivité a la volonté d'essaimer le PAT sur le territoire, pour en faire une démarche partagée avec la population. La partie sensibilisation aura pour rôle d'enraciner les nouvelles pratiques alimentaires et de valoriser et maintenir une agriculture locale de qualité.

Par conséquent, la Communauté de communes a pour ambition d'obtenir la labélisation PAT en 2023.

Calendrier :

Mise en place des 11 actions du PAT : fin 2019- fin 2022

Démarche de labélisation : 2023

Evaluation et suites à donner : 2023

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Plus de confiance dans l'alimentation (qualité) Prise de conscience et engagement des consommateurs
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -9,4% des consommations d'énergies et -12% des émissions de GES
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -15,6% des consommations d'énergies et -20,1% des émissions de GES
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -38,2% des consommations d'énergies et -59,3% des émissions de GES

 **Moyens**

<b>Techniques</b>	AAP PAT ADEME-DRAAF-Région
<b>Humains</b>	Prestataire extérieur : accompagnement du PAT pour 2 ans (30.000 euros pour l'accompagnement global du PAT sur 2 ans) 0.3 ETP
<b>Financiers</b>	Communication dans le cadre du PAT (2020-2023 : 8.000 euros par an / pour 3 ans) Les actions et l'animation du PAT : 14.000 euros pour les 3 ans



**Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation**

Nombre d'établissements de la restauration collective et commerciale ayant intégré des produits locaux	Nombre de circuits alimentaire de proximité créés	Pourcentage de la population de la CCPP achetant des produits locaux (augmentation par rapport au diagnostic de 2015)	Nombre de personnes sensibilisées
Emissions de GES du secteur Agricole			

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.6 : Développer une stratégie et des outils de communication permettant de mieux informer sur les actions existantes en lien avec les transitions

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (service communication)
<b>Partenaires</b>	Agences de communication, SyDev, Média Pilote
<b>Actions liées</b>	Action transversale à l'ensemble des actions du PCAET
<b>Leviers</b>	Structuration en cours sur la stratégie globale de la collectivité
<b>Freins</b>	Manque de moyens humains et de suivi politique sur la question Contrainte liée à la transversalité des thématiques – Difficulté à faire converger les agendas des services pour travailler ensemble sur la communication

#### Descriptif et calendrier

Une réflexion a été lancée en 2019 sur le renouvellement de la stratégie globale de communication. Celle-ci comprend 4 axes :

- Être acteur de la préservation de l'environnement sur son territoire
- Augmenter la notoriété et l'attrait pour la CCPP et promouvoir le territoire et ses équipements
- Faire connaître les actions et engagements de la CCPP
- Fédérer la population locale et faire émerger un sentiment d'appartenance

Cette stratégie a abouti à la création :

- D'une « plateforme de marque » qui est le socle de la stratégie et rassemble les éléments structurants qui définissent les bases de la « marque : la vision (« l'avenir doit se construire ensemble »), le positionnement, l'angle de communication, etc. Globalement elle répond à plusieurs questions : Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Vers où voulons-nous aller ? En quoi sommes-nous différents des autres ? Quelles sont nos cibles ?
- D'une 1<sup>ère</sup> version d'un plan de communication (mise en œuvre au second semestre 2020)

Une réflexion a déjà été amorcée concernant la mise en place d'outils plus performants sur les différentes thématiques liées aux transitions (alimentation, habitat, mobilité, éclairage public, bâtiments publics/privés, qualité de l'air, etc.) et il est prévu de :

- Construire une nouvelle identité visuelle (2020)
- Construire un nouveau site internet (2020-2021)
- Simplifier le travail entre les services sur les « plans de communication » pour éviter de faire des doublons et créer des événements cohérents, sans parvenir à des événements « fourre-tout » et avec une équipe projet qui assure une grande partie de l'organisation. (2020-2026)
- Être présent sur tous les médias (radio, pub cinéma, télé locale, presse, etc.) (2020-2026)
- Créer des supports ou relayer des supports existants (adosser à des explications) (2020-2026)
- Imaginer une communication positive (valorisation des actions individuelles en faveur de la transition) avec une approche plus relationnelle et des supports ludiques qui peuvent s'inspirer des nudges. (2020-2026)
  - o Exemple : organisateur familial avec des informations ludiques sur le DIY (Do It Yourself), des idées recettes, des conseils de tri, des éco-gestes, etc.
- Outiller et de promouvoir les instances de concertation (ex : logo PCAET) (2020-2026)
- Penser les événements de façon plus ludique, structurer les événements et trouver la bonne accroche (2020-2026)
- Communiquer sur les différentes labélisations du territoire (TEPCV, station verte, ville prudente (Pouzauges), TEN etc...)

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Mis à jour des outils et interfaces notamment via le site internet Image nouvelle et dynamique de la collectivité Appropriation des outils de communication par les services de la collectivité et la population Stratégie de communication plus efficace
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
2020-2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
2020-2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
2020-2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	1 ETP ou plus
<b>Financiers</b>	A déterminer

#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Meilleure information et compréhension des actions de la CCPP (enquête auprès de la population)			
---	--	--	--



## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

**Action 1.7 : Proposer des « rendez-vous grands publics » (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementales et la transition énergétique en s'associant avec des événements nationaux et/ou locaux.**

### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (service communication)
<b>Partenaires</b>	Associations du territoire, commerçants, communes, Office du Tourisme, réseaux nationaux (associatifs ou institutionnels)
<b>Actions liées</b>	Action transversale à l'ensemble des actions du PCAET
<b>Leviers</b>	Evènements déjà existants au niveau local CCPP intégré à des réseaux associatifs locaux
<b>Freins</b>	Manque de lieux propres à la CCPP pour l'organisation d'évènements Image formelle de la CCPP (entité administrative et peu connue) du point de vue de la population – communes plus proches des habitants

### Descriptif

Actuellement, la collectivité manque de moyens humains et financiers pour créer un nombre important d'évènements sur le territoire. Aussi, son action seule ne permet pas de mobiliser et fédérer les habitants. En effet, la collectivité véhicule une image encore trop formelle, souvent réduite à une entité administrative peu connue.

C'est pourquoi il est primordial qu'elle renforce son travail avec les réseaux d'acteurs locaux (entreprises, commerces, associations, etc). Dans ce cadre, elle devra être attentive à diversifier ses partenaires. La CCPP devra ainsi systématiser l'insertion de ces actions événementielles dans des événements existants au niveau local ou national. La collectivité ne devra cependant pas se réduire à cela et devra s'efforcer de proposer des actions innovantes, adaptée au territoire et à ces habitants. Pour cela, il sera important que la collectivité reste en veille sur les événements du territoire (ex : Rendez en terrain connu, Festi'miam etc.) et qu'elle comprenne l'intérêt de s'inscrire dans des événements nationaux (ex : les rendez-vous aux jardins, le festival des solidarités, la semaine de la mobilité, etc.) qui permettent de bénéficier d'un accompagnement sur la communication et meilleure visibilité.

Il sera également possible de rassembler plusieurs thématiques dans un même événement, afin de ne pas multiplier les événements dans l'année. Pour autant, il la CCPP devra rester vigilante à ne pas en faire des événements « fourretout ».

Il est aussi envisagé de créer un événement annuel qui présentera de manière ludique les différentes actions de la CCPP. Une édition 2020 serait intéressante car elle pourrait proposer par la même occasion aux habitants de rencontrer les nouveaux élus.

#### Calendrier :

- Veille : 2020-2026
- Amélioration des partenariats et inscriptions dans des événements locaux et nationaux : 2020-2026

### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	CCPP associée davantage comme acteur de la vie locale Augmentation de l'attrait du territoire Meilleure visibilité des actions de la CCPP
<b>Impacts négatifs</b>	

### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	0.5 ETP communication et ensemble des services
<b>Financiers</b>	A déterminer

### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Nombre de participants aux rendez-vous	Nombre d'évènements auxquels la CCPP a participé	Satisfaction des habitants (enquête) en fonction des évènements proposés	Imaginer des indicateurs spécifiques à chaque évènement qui permettent de vérifier si les actions de sensibilisation ont bien fonctionnées
--	--	--	--

## AXE 1 : Informer et sensibiliser pour favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la transition

### Action 1.8 : Maintenir une montée en compétence des élus et des agents pour assurer une vision systémique sur les enjeux de transitions

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (Cellule transition)
<b>Partenaires</b>	TES, Comité 21 Grand Ouest, ECPDL, ADEME, CIVAM, CNFPT, Le CNAM Pays de la Loire (La Fabrique des futurs et l'outil de la boîte immersive), Association des Maires et Présidents des communes de Vendée (AMPCV), Département 85
<b>Actions liées</b>	Action transversale 1.1. Créer une « Fabrique de Territoire » qui facilite l'émergence de nouveaux projets et qui les accompagne. 1.2. Structurer les financements des projets de transitions 1.7. Proposer des « rendez-vous grands publics » (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementales et la transition énergétique en s'associant avec des événements nationaux et/ou locaux.
<b>Leviers</b>	Acceptabilité des projets et portage politique plus affirmé Volonté des élus de se former
<b>Freins</b>	Manque de mobilisation des communes à s'inscrire dans ce processus Identifier les bons modules de formation (formats et sujets adaptés pour une meilleure implication)

#### Descriptif et calendrier

La CCPP porte depuis 2012 une démarche qui a pour vocation de mettre en corrélation les ressources du territoire et les besoins de la population : « la DDmarche ». Depuis, le territoire déploie des outils adaptés et pour cela il a été labélisé « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2017. Il s'est inscrit dans un programme partenarial Transition Énergétique et Sociétale (TES II) en 2018, et vient d'être nommé aux Assises de la biodiversité pour le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en 2019. La collectivité travaille depuis plusieurs années sur ces questions et a pour cela enclenché des leviers pour mettre en œuvre une démarche globale autour des transitions. Or, la réalisation et la réussite des actions de la collectivité dépendent en grande partie du portage politique effectué par les élus et du travail de terrain mené par les agents. Aussi, pour que ces actions suivent la ligne directrice établie autour des transitions, il est nécessaire que les acteurs de la collectivité (agents et élus) aient une vision systémique de ces enjeux.

Pour cela, il est essentiel de maintenir la montée en compétence des élus et agents. Cette action s'inscrit dans un processus itératif d'amélioration continue qui peut se concrétiser par le développement du travail en transversalité (entre les services de la collectivité), mais aussi par de la veille, des formations/séminaires, des retours d'expériences, etc.

La collectivité a déjà menée quelques actions en ce sens. En effet, deux réunions à l'attention des élus, des directeurs et secrétaires généraux des communes et des cadres de la CCPP a eu lieu au second trimestre 2019. Sous la forme de jeux, l'objectif était de faire prendre conscience aux élus et aux services, du travail réalisé depuis le début du mandat et de la transversalité de toutes nos actions. Ce premier travail a été suivi d'une restitution et de la rédaction d'un document qui servira aux prochains élus. L'idée est de retracer ce qui a été et d'indiquer le chemin à suivre ou non, pour les futurs élus.

De plus, le partage d'une vision systémique est nécessaire d'une manière générale et notamment lors d'élections municipale, synonyme d'un bon nombre de renouvellement de conseillers. Le document intitulé « Le sens » est actuellement diffusé aux Maires et têtes de listes pour s'intégrer à l'écriture de leur « professions de foi ». Il pourrait donc être identifié comme étant le « récit du territoire », sujet pour lequel le programme TES est attaché.

Aussi, il est primordial que cette montée en compétence ne se limite pas aux agents et élus de la collectivité, mais qu'il puisse y avoir une diffusion des enjeux de transition auprès de l'ensemble de la population (sensibilisation, événements, formations, etc.), dans une logique de « bottom up ». Pour cela, les élus pourraient devenir des « relais » auprès de la population, l'enjeu étant d'avoir une vision partagée à l'échelle de la CCPP.

#### Calendrier :

Assurer une veille de connaissances et proposer un séminaire tous les 6 mois/12 mois pour faire des points d'étape régulier et donner les dernières actualités.

Construire un programme annuel de montée en compétence pour les différents publics (élus, agents, population) : 2020

Poursuivre la mise en place des séminaires cadre/élus : 2020-2026

Poursuivre les formations en lien avec le déploiement de l'ensemble des actions thématiques du PCAET (formations de formateurs) : 2021-2026.

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Culture commune autour des projets de transition Les élus deviennent des relais auprès de la population Exemplarité de la collectivité Meilleure coopération élus/agents
<b>Impacts négatifs</b>	Risque de logique descendante si utilisation de mauvaises méthodes auprès de la population (Eviter d'identifier la CCPP comme un « sachant »)

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	A déterminer en fonction de la gouvernance

<b>Financiers</b>	<i>A déterminer en fonction des choix de formations</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Réalisation d'un programme annuel de montée en compétence pour les différents publics	Suivi du programme annuel par les agents, élus et (population) citoyens	Satisfaction des agents, élus et (population) citoyens	Amélioration du bien-être au travail et évolution des missions/fiche de poste

## **AXE 2 : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL QUI S'ENGAGE DANS UN PROCESSUS DE RESILIENCE**

Au travers de cet axe, la Communauté de communes souhaite impliquer l'ensemble des composantes de l'activité économique dans la démarche de transition énergétique et écologique : agriculteurs, industriels, employés, etc. Il vise à accompagner chacun de ces acteurs dans leurs démarches respectives. Cet axe se décline en 7 actions :

- **Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité**
- **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux**
- **Accompagner une meilleure organisation des parcelles dédiées à l'agriculture et aux boisements**
- **Accompagner l'essor des matériaux biosourcés et structurer les filières locales**
- **Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements**
- **Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux**
- **Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire**

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.1 : Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communautés de communes Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communautés de communes Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	GAB, GIEE, DREAL, ADEME, GAB, Chambre d'agriculture, GRAPEA, Association Solidarités Paysans 85, CPIE Sèvre et Bocage Consommateurs, producteurs, restaurateurs (établissements privés/publics) et transformateurs
<b>Actions liées</b>	1.5. Sensibiliser, éduquer et changer le regard sur le « manger local » 2.2 Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux Charte forestière axe 2 TEN fiche 9 et 13
<b>Leviers</b>	Evolution du cadre réglementaire vers une agriculture plus locale Développement de l'agriculture bio Culture vendéenne forte
<b>Freins</b>	Disparités entre les exploitations qui s'engagent dans des nouvelles pratiques vis-à-vis de ceux qui restent sur le modèle actuel intensif Résistance aux changements Difficulté à mobiliser tous les acteurs (privés, citoyens, etc.)

#### Descriptif et Calendrier

La collectivité est engagée depuis plusieurs années, pour impliquer les acteurs et citoyens du territoire, notamment sur la thématique alimentaire. En effet, la CCPP souhaite répondre aux attentes des consommateurs et notamment à leur besoin de retrouver confiance en leur alimentation (diagnostic CPIE). D'autre part, elle a la volonté de rendre visible les producteurs et de soutenir les initiatives locales. Dès lors, en 2018 elle fait de choix de mettre en place une politique cohérente et structurée : le Projet Alimentaire de Territoire. Cette démarche a pour ambition de maintenir une agriculture locale de qualité (enjeux économiques, paysagers, environnementaux et culturels) et de mettre en lien producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits-courts et maintenir la valeur ajoutée sur le territoire. Elle inscrit ainsi le territoire de la CCPP dans un processus de résilience.

Une des actions du PAT vise à répondre à ces enjeux : La création d'un réseau de producteurs et représentants de la restauration. En effet, celui-ci a pour objectif de favoriser l'interconnaissance puis les synergies entre ces acteurs afin de développer l'introduction de produits locaux dans la restauration collective et commerciale.

#### Calendrier :

Organisation d'une rencontre producteurs/restaurateurs et partage d'expérience : 2020

Mise en place du réseau : 2020

Réalisation d'une étude pour évaluer les demandes/besoins : 2020-2021

*Diversifier les filières de production (informer sur les cultures déficitaires)*

Elaboration d'une Charte/Convention, pour engager les parties prenantes : 2021

Travailler en synergie pour organiser la commercialisation : 2022-2023

- Pour les restaurateurs (privés/publics)
- Les particuliers

Envisager une expérimentation pour organiser les circuits-courts ; un local de stockage-livraison et commercialisation : 2023

*Faire du lien avec des dispositifs existants (Drive des Collines), marchés de producteurs, boutiques de produits locaux etc.*

Evaluation de l'action : 2023

*Retour sur les dynamiques en place (qu'est ce qui a/ n'a pas fonctionné etc.)*

Ajustements, amélioration et pérennisation des dynamiques en place : 2023-2026

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Engagement des exploitations dans une démarche de résilience Implication des agriculteurs Diversification des filières pour répondre à la demande locale
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -9,4% des consommations d'énergies et -12% des émissions de GES
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -15,6% des consommations d'énergies et -20,1% des émissions de GES
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -38,2% des consommations d'énergies et -59,3% des émissions de GES

#### Moyens

<b>Techniques</b>	AAP PAT ADEME-DRAAF-Région
<b>Humains</b>	0.2 ETP et prestataire extérieur (accompagnement global du PAT)

<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre d'agriculteurs intégré à la démarche de circuits courts (réseau)	Nombre de professionnels et citoyens qui achètent des produits locaux par ce biais	Émissions de GES du secteur de l'agriculture	Émissions de GES du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.2 : Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	GAB, CRPF, Chambre d'agriculture, GIEE, GRAPEA, Association Solidarités Paysans 85, CPIE, Atlanbois
<b>Actions liées</b>	2.1. Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité 4.1 Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace Charte forestière axe 2,3, 4 et 5 TEN fiche 9 et 13
<b>Leviers</b>	Intérêt économique direct (vente bois décheté) et indirect pour les agriculteurs (PSE) Intérêt de diversifier les sylvicultures pour éviter les maladies (premier impact du changement climatique)
<b>Freins</b>	Capacité limitée pour l'accompagnement technique et financier (adapter les moyens) Montages financiers et administratifs pouvant être dissuasifs Résistance aux changements Lobby

#### Descriptif et calendrier

Sur le territoire, de nombreux agriculteurs réalisent des activités bénéfiques pour l'environnement (entretiens des haies, ...). Cependant ces activités ont un coût qui est encore actuellement supporté par les agriculteurs. La CCPP souhaite encourager les agriculteurs à engager ou continuer ces activités ayant des impacts positifs sur l'environnement, en les rémunérant pour services environnementaux rendus. Ceci à travers les PSE (Paiement pour Services Environnementaux). En parallèle, la CCPP a mis en place en 2016 une politique forestière ambitieuse et a élaboré une Charte Forestière de Territoire (CFT), qui a pour objectif d'impliquer les territoires dans la gestion des boisements et des filières de bois locales. Puis en 2018 elle met en place une politique structurante sur l'alimentation à travers le Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Son ambition est d'inciter les exploitations à s'engager dans des démarches respectueuses de l'environnement et de l'Homme afin d'être plus résilientes.

Pour répondre à ces grands enjeux, la collectivité prévoit :

- 1) Le développement des pratiques culturales innovantes et de l'agroécologie. Méthodes qui participent à l'autonomisation des exploitations. Ceci par :
  - a. Une prise de conscience de l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'air, de l'eau, mais aussi sur la protection des sols et la biodiversité.
    - i. Actions de sensibilisations....
  - b. L'information des exploitants sur les pratiques culturales (PAT) (non labour/semis direct, permaculture, le paillage, l'agroforesterie, maintien et gestion des prairies, rotation des cultures, agroforesterie, polyculture/élevage, diminution des intrants).
    - i. Organisation de visites d'exploitations qui ont changés de pratiques, accompagnement technique, formations, conseils individualisés, etc.
  - c. La mise en œuvre d'une charte de qualité incitant à la progressivité (PAT)
- 2) Le développement des pratiques forestières innovantes et de la sylviculture durable qui participent à la séquestration carbone. Ceci par :
  - a. La conversion des taillis en futaie
  - b. Le reboisement de peuplements pauvres
  - c. La diversification des essences, etc.
    - i. Actions de sensibilisation, accompagnement technique, formations, conseils individualisés, etc.
- 3) La rémunération des agriculteurs et forestiers pour services environnementaux rendus. Ceci par :
  - a. Un accompagnement financier des propriétaires forestiers et exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des haies et des boisements
    - i. Réponse à l'AaP PSE
  - b. Un accompagnement technique des propriétaires forestiers et exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des haies et des boisements
    - i. Expérimentation du dispositif PSE, formations groupées, conseils individualisés, visites, etc.

La collectivité devra pour cela s'appuyer sur des labels existants comme le « Label bas carbone » (dont Carbocage) qui propose de 4 itinéraires (types d'actions) :

- Boisement des terres agricoles
- Reboisement des terres forestières
- Eclaircies de taillis (test en juillet 2019 par CCPP afin d'évaluer le coût de l'opération pour lancer ensuite l'opération auprès des entreprises) – *réutiliser le doc Excel de Juliette Desprez*
- Carbocage : plantation et entretien de haies en multi-strates (arbres, haies basses, etc)

#### Calendrier :

Réponse à l'AaP PSE et expérimentation du dispositif PSE : 2020

Sensibilisation et information sur les méthodes et pratiques culturales innovantes : 2021-2022

Mise en œuvre d'une charte de qualité incitant à la progressivité : 2021-2022

Accompagnement pour un changement des pratiques forestières : 2021-2022

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Amélioration de la situation financière des exploitations, Amélioration de la résilience face aux changements climatiques par l'adaptation Création de valeur ajoutée sur le territoire Préservation de la biodiversité Maintenir l'activité économique tout en respectant les milieux (biodiversité, bocage ...) Création d'emplois
<b>Impacts négatifs</b>	Retour sur investissement plus long avec possible perte de dynamique

## Objectifs stratégiques

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -9,4% des consommations d'énergies et -12% des émissions de GES
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -15,6% des consommations d'énergies et -20,1% des émissions de GES
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -38,2% des consommations d'énergies et -59,3% des émissions de GES Contribution à l'atteinte de l'objectif global de neutralité carbone par l'augmentation de la capacité de séquestration carbone du territoire

## Moyens

<b>Techniques</b>	<i>A déterminer</i>
<b>Humains</b>	<i>Temps agents et temps prestataires</i>
<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>

## Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation

Nombre et diversité d'exploitants agricoles et de propriétaires forestiers sensibilisés	Surface agricoles et forestières ayant intégrées des pratiques innovantes et séquestrant plus de carbone	Création de la charte qualité (PAT)	Diminution du bilan carbone des exploitations
Émissions de GES du secteur de l'agriculture	Estimation de la capacité de séquestration carbone		



## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.3 : Accompagner une meilleure organisation des parcelles dédiées à l'agriculture et aux boisements

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Communes, Département 85, CRPF, Chambre d'Agriculture, GIEE, GRAPEA, GAB, Terre de liens, SAFER, Syndicat des propriétaires forestiers,
<b>Actions liées</b>	2.1 Encourager les exploitations agricoles à s'impliquer dans les circuits alimentaires de proximité 4.1 Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace TEN fiche 9 / PEAN bail environnemental
<b>Leviers</b>	Exemplarité de la communauté de communes pour inciter les propriétaires à se saisir des opportunités (ambition : essaimer) L'aide à l'installation des nouveaux exploitants permettrait de participer à la protection des haies et à une meilleure organisation des parcelles Démarche de baux environnementaux déjà engagée et qui favorise une meilleure gestion des parcelles
<b>Freins</b>	Les baux environnementaux nécessitent un engagement sur le long terme pouvant être contraignant pour les propriétaires notamment lors la revente des parcelles Incompréhension des exploitants déjà en place qui pourrait bloquer la réalisation de l'action

#### Descriptif et calendrier

Aujourd'hui, les exploitants sont souvent propriétaires de parcelles éloignées géographiquement sur différents points du territoire. Cela a pour conséquence de générer des flux de transports de plus en plus importants. De plus, l'évolution de la politique agricole amène les exploitants à s'agrandir et le nombre exploitant à diminuer. Ainsi, les jeunes repreneurs sont souvent confrontés à des difficultés pour racheter des exploitations. De même, la conjoncture agricole ne joue pas en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs.

De ce fait, pour participer à la réorganisation des parcelles, une politique d'aides à l'installation d'agriculteurs, avec notamment une revalorisation de l'aide à la transmission pourrait être initiée par la collectivité. Il faudra pour cela impliquer différents partenaires locaux. Il sera aussi possible pour la collectivité de préempter ou de mettre en place des baux environnementaux (PEAN) pour mettre à disposition des terres aux jeunes agriculteurs ou agriculteurs bio.

Sur le territoire de la CCPP, les parcelles forestières sont souvent de petite taille, éloignées les unes des autres et souvent entourées par des parcelles agricoles. Ceci a pour conséquence de supprimer les chemins d'accès à ces parcelles et freine donc la vente possible du bois, par manque de voie de transport.

C'est pourquoi cette action s'attachera à travailler sur le regroupement et la fusion de parcelles forestières. En parallèle, une réflexion devra être engagée concernant le maintien des financements des frais de notaires lors de l'acquisition de parcelles boisées (subvention Charte Forestières de Territoire). Enfin, il sera nécessaire de trouver des financements pour la création de dessertes et de sensibiliser les agriculteurs pour leur maintien.

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Connaissance partagée des parcelles Amélioration du cadre de vie Diminution des déplacements entre les parcelles d'un même exploitant Meilleure communication entre les exploitants Amélioration de l'accessibilité des parcelles permettant de faciliter l'exploitation de celles-ci
<b>Impacts négatifs</b>	Difficultés dans la transmission des parcelles

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -9,4% des consommations d'énergies et -12% des émissions de GES
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -15,6% des consommations d'énergies et -20,1% des émissions de GES
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du secteur Agricole : -38,2% des consommations d'énergies et -59,3% des émissions de GES Contribution à l'atteinte de l'objectif global de neutralité carbone par l'augmentation de la capacité de séquestration carbone du territoire

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	A déterminer
<b>Financiers</b>	A déterminer

#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Diminution du nombre de parcelles morcelées	Nombre de parcelles forestières desservies	Nombre d'installations agricoles favorisées grâce à l'action de la collectivité	Émissions de GES du secteur de l'agriculture
Estimation de la capacité de séquestration carbone			

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.4 : Accompagner l'essor des matériaux biosourcés et structurer les filières locales

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communautés de communes de Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communautés de communes de Pays de Pouzauges, Service environnement
<b>Partenaires potentiels</b>	Communes, Atlanbois, Echobat, Collectif paille armoricain, Construire en chanvre, Elise, Soliha/Hatéïs, Vendée expansion, CAPEB, BRUDED, Relais bois-énergie (CUMA),
<b>Actions liées</b>	1.6 Développer une stratégie et des outils de communication permettant de mieux informer sur les actions existantes en lien avec les transitions 1.7 Proposer des « rendez-vous grands publics » (réunions, animations, formations, etc.) en lien avec les thématiques environnementales et la transition énergétique en s'associant avec des événements nationaux et/ou locaux. 2.2 Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux. Charte forestière axe 5
<b>Leviers</b>	Politique communautaire de l'habitat Politique régionale Volonté des citoyens de s'adapter aux changements climatiques (Pics de chaleur en été / régulation thermique grâce aux matériaux biosourcés) Relais de la PTREH sur les questions de MBS
<b>Freins</b>	Changement de comportements (entretien, fiabilité, connotation « écolo-bobo » de l'habitat biosourcés) Sur-coût des matériaux bio sourcés

#### Descriptif et Calendrier

Du point de vue de la collectivité, la paille, le chanvre et le bois d'œuvre local dans la construction et les menuiseries font partie des matériaux bio sourcés (MBS).

Actuellement la CCPP soutient financièrement l'intégration de matériaux bio sourcés dans l'habitat à travers deux actions :

- Subvention à l'habitat exemplaire en biosourcé (suite à l'appel à projet bio sourcés)
- Intégration d'un bonus financier pour l'utilisation de Matériaux Bio Sourcés dans l'OPAH (dispositif MBS)

Aussi, en 2017 une étude de filières (bois, bois-énergie) a été réalisée et permet la mise en relation des producteurs, transformateurs et utilisateurs de bois sur le territoire.

En 2018 et 2019 plusieurs événements ont également été organisés par la CCPP ou par des partenaires sur cette thématique :

- Foire commerciale (Salon de l'habitat)
- Festival des solidarités
- Marché de producteurs
- Actions d'éducation à l'environnement dans les écoles
- Semaine de la forêt

Pour continuer à développer l'essor des MBS, la collectivité envisage de :

- Former des agents de la CCPP et des communes (2020-2023)
- Sensibiliser les citoyens et les artisans en s'appuyant sur des projets régionaux (2020-2023)
- Accompagner techniquement les propriétaires forestiers dans la diversification de la filière bois à des fins agricoles (paillage des plantations, litière animale)
- Être exemplaire par :
  - o « L'alliance bois-construction/rénovation » signé avec la Région et Atlanbois. (déjà en place)
  - o Lancement d'une chaufferie bois par la CCPP au centre aquatique (2021-2022)
  - o La rénovation du bâti communal et intercommunal (2020-2023)
- Favoriser la montée en compétence des acteurs par une mise en lien de ces derniers. Exemples : mise en relation entre agriculteurs et relais bois énergie, entre Atlanbois et Vendée expansion, entre Echobat et Hateïs ou encore entre le CAPEB et les lauréats de l'appel à projet MBS. (2020-2023)
- Rechercher de financements pour la modernisation des entreprises de la filière bois (scierie locale, séchoir, entreprise d'exploitation). (2020-2023)

Tout ce travail autour des MBS sera renouveler ou non en même temps que l'OPAH, en Mars 2023.

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Amélioration de la qualité de l'air intérieur Meilleure image des MBS
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs


##### Echéances

##### Stratégiques

<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution à l'atteinte de l'objectif global de neutralité carbone par l'augmentation de la capacité de séquestration carbone du territoire

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	A déterminer

<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de permis de construire/d'aménager intégrant des matériaux bio sourcés	Quantité de carbone stocké (Life With Timber)	Qualité de l'air intérieur	

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.5 : Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action Public cible</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et territoires limitrophes Actifs de la Communauté de communes
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges - Cellule transition et service action sociale
<b>Partenaires</b>	Entreprises, communes, établissements publics, écoles, associations de parents d'élèves, SyDEV, familles rurales (transports scolaires)
<b>Actions liées</b>	1.4 Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire 2.7 Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire 3.4 Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc.) 3.5 Développer des déplacements collectifs et solidaires 3.6 Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues 4.4 Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air TEN Action 5 : Requalification de la ZAE de MONTIFAUT
<b>Leviers</b>	Diversité d'acteurs mobilisés Intérêt pour les entreprises (image, RSE)
<b>Freins</b>	Difficultés à changer les pratiques en termes de mobilité - Résistance aux changements - individualisme Changement dans l'organisation des structures

#### Descriptif et calendrier

Les plans de déplacements ont pour vocation de limiter l'autosolisme et de promouvoir la mobilité alternative : covoiturage, transports en commun, « modes actifs », etc. Une réflexion globale autour du fonctionnement de la structure va souvent de pair avec la mise en place d'un plan de déplacement. Il est notamment possible d'aménager les horaires de travail de ces salariés/agents pour faciliter le covoiturage, ou encore d'autoriser le télétravail régulier pour limiter les déplacements domicile-travail. A l'heure actuelle, il n'y a pas de plan de déplacement en place sur le territoire, il existe uniquement quelques initiatives comme le pédibus (mit en place pour quelques écoles du territoire). Cependant, une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est en cours avec les entreprises du territoire.

A travers l'EIT, les entreprises (services RSE), seront amenées à réfléchir sur les questions de mobilité et à mettre en place des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE). Ces derniers pourront se faire intra-entreprises ou inter-entreprises. De plus, un travail pourra être initié sur les questions de mobilité et de logistique (mutualisation des livraisons de matières/produits, etc). Des aménagements favorisant les déplacements des salariés par la mobilité douce (liaison douce entre les zones d'habitations et les zones industrielles) pourront également être envisagés. La zone de Montifaut pouvant être un laboratoire d'expérimentation.

Des plans de déplacement pourront aussi être mis en place au niveau des établissements publics (collectivités, écoles etc.). Dès lors, le rôle de collectivité sera de sensibiliser les acteurs du territoire à l'intérêt des plans de déplacements. Des actions incitatives ou restrictives pourront en parallèle être mise en place.

#### Calendrier :

Réflexions pour la mise en place de PDE : 2020

Réflexions pour la mise en place de plan de déplacement interne à la CCPP : 2020-2021

Réflexions pour la mise en place de plan de déplacement pour les communes : 2022

Réflexions pour la mise en place de plan de déplacement pour les écoles : 2023

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Prise de conscience de l'impact de la mobilité sur les émissions de GES et la qualité de l'air Changement de pratiques et de mentalités (moins de dépendance à la voiture individuelle) Interconnaissance/ création de lien social entre les salariés des entreprises
<b>Impacts négatifs</b>	Multiplication des plans de déplacements (le travail, l'école, le sport)

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 2,2% de consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 4,5% des consommations énergétiques et de 4,6% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 2,7% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2030</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 4,1% de consommations énergétiques et de 4,9% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 9,5% des consommations énergétiques et de 8,3% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 4,4% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2050</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 11,4% de consommations énergétiques et de 11,6% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 23,2% des consommations énergétiques et de 23,4% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 17,7% des émissions de GES du secteur Transports.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Accompagnement technique du SyDEV pour réaliser un Schéma Directeur de Déplacement
<b>Humains</b>	0.5 ETP sur les questions de mobilité
<b>Financiers</b>	Dans le cadre du Schéma Directeur de Déplacement : aide financière du SyDEV

#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Nombre de personnes sensibilisées	Nombre de personnes qui ont changé de pratiques de mobilité pour le travail	Nombre et périmètre des plans de déplacements mis en place	Émissions de GES du secteur des transports routiers
Superficies artificialisées (indicateur environnemental)			

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.6 : Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux



#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Vendée Vallée
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges et Office de Tourisme
<b>Partenaires</b>	MBS Pouzauges Puy du Fou Communauté de communes du pays des Herbiers, de Chantonay, de Mortagne et la Chataigneraie Office de Tourisme Associations sportives
<b>Actions liées</b>	1.4 Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire 3.4 Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc.) 3.5 Développer des déplacements collectifs et solidaires
<b>Leviers</b>	S'appuyer sur les dispositifs existants Office de tourisme comme acteur ressource
<b>Freins</b>	Difficulté de mettre en place des partenariats privés (notamment extérieur au territoire) Dépendance à la voiture des visiteurs Coût financier des nouveaux dispositifs à mettre en place - difficulté à les rendre attractifs Gratuité du parking du Puy du Fou



#### Descriptif

La collectivité souhaite mener une réflexion globale pour améliorer l'accès aux sites touristiques de son territoire et en dehors. La difficulté d'accès à ces sites entraîne une multiplication des déplacements en voiture individuelle. De plus, cette situation a un impact social fort puisque les personnes qui ne possèdent pas de voiture rencontrent de grandes difficultés pour se déplacer sur le territoire. Ce qui empêche certains de séjourner sur le territoire de la CCPP.

Aujourd'hui, il est possible d'envisager des solutions de transports collectifs qui permettent de favoriser l'essor du tourisme local. En effet, le déploiement d'offres de mobilités peut être adossé à l'offre touristique du territoire pour permettre l'accueil des touristes sur une plus longue durée. Ce qui aura un impact positif sur l'économie locale (temps actuel de séjour assez très court car simplement associé à la visite du Puy du Fou).

- Adapter et communiquer les offres de transport existantes :

##### 1) Le train :

Depuis deux ans, l'accès en train à Pouzauges est compliqué (horaires inadaptés, remplacement des tains par des bus). Seul le « train des plages » (dispositif avantageux pour les personnes qui se déplacent en petits groupes) circule entre Pouzauges et Les Sables d'Olonne en période estivale. Aussi, il est envisagé de pérenniser ce dispositif de train des plages et de l'adapter pour accroître son utilisation.

Pour cela, une réflexion devra être menée autour de la création de navettes permettant de faire la liaison entre la gare de Pouzauges et le centre-ville. Une fois mise en place, ces navettes pourront favoriser le lien social via l'organisation (avec l'office de tourisme) de « journées à la mer » avec les Résidence Autonomie, EHPAD, centres de loisirs, écoles, etc.

Afin de développer l'utilisation du train, il serait intéressant que l'Office de Tourisme vende, elle-même, les billets de train sur place (au même titre que les billets de bus). L'office de tourisme peut ainsi participer à rompre la fracture liée au numérique, un obstacle au développement de cette pratique.

Aussi, le modèle du train des plages pourrait être colporté pour d'autres lieux : visite des châteaux, balades bucoliques au grand air, sites historiques, musées ou lieux de découverte de la gastronomie locale etc.

Globalement il sera nécessaire d'associer la vente de tickets par des acteurs du territoire eux-mêmes (Maison de Services au Public, Office de Tourisme etc.), à la structuration de l'offre de transports.

- Développer de nouvelles solutions de transport :

##### 1) Une navette en direction du Puy du Fou

Il s'agit d'un autre dispositif qui pourrait être envisagé afin de désengorger les axes de circulation pour accéder au parc. Ce partenariat permettrait à l'entreprise de véhiculer une bonne image et de participer à la transition énergétique. Pour cela, il sera nécessaire de construire une offre attractive et travailler conjointement avec les territoires voisins, le Puy du Fou et les Offices de Tourisme. A cet effet, une expérimentation sur la mise en place de navettes dédiées à la Cinéscénie pourrait être envisagée.

##### 2) Un système de navette intracommunautaire

Une réflexion pourra être menée pour promouvoir l'accessibilité des sites de loisirs du territoire (le bois de la Folie, le château, le lac, le Manoir des Sciences, le Centre Aquatique, l'Echiquier etc.). Des moyens de transports type vélo-bus et/ou calèches, pourraient être imaginées afin de proposer aux touristes et habitants (notamment les familles avec enfants en bas âge, personnes âgées, personnes à mobilité réduite etc.), de visiter les sites touristiques du territoire sans avoir recours à la voiture. Pour cela, un itinéraire devra être proposé afin de promouvoir des déplacements responsables et sécurisés.

- Promouvoir et communiquer sur les sentiers pédestres

Le territoire dispose de plusieurs sentiers pédestres qui permettent de visiter, à pied ou à vélo, l'ensemble des communes et des sites historiques. L'intégration de ce mode de déplacement dans les pratiques touristiques devra permettre que les visites se réalisent sereinement et dans le respect du territoire.

- Développer la pratique du vélo dans les offres touristiques

Un service de location de vélo ou de vélo à assistance électrique (VAE) pourrait également être proposé afin de développer l'offre touristique du territoire. Une première expérimentation pourrait avoir lieu sur l'une des communes de la CCPP. Pour le développement de cette activité, il sera nécessaire d'entreprendre l'aménagement d'un local à vélos. L'Office de Tourisme n'est à ce jour, pas en mesure de proposer ce service (pas de local adapté et besoin technique de maintenance). C'est pourquoi, un partenaire privé (ex : MBS Pouzauges) est donc à privilégier pour développer ce type de service. Il s'agira par la suite, d'équiper l'ensemble des communes d'infrastructures adaptées (arceaux vélos en bois de Châtaignier, etc.) afin de développer et pérenniser cette pratique sur l'ensemble du territoire. Cette initiative devra également être adossée à des actions de sensibilisation.





#### Calendrier :

Mise en place de navettes gare/centre-ville de Pouzauges (pour train des plages) : 2021

Réflexion et négociation pour une navette vers le Puy Du Fou : 2023

Mise en place d'une navette intracommunautaire (accès aux loisirs) : 2021-2023

Communiquer sur les sentiers pédestres : 2020-2026

Développer la pratique du vélo : 2020 Mise en place d'un service de location de vélo à Pouzauges : 2021 Elargissement du service de location de vélo à d'autres communes : 2022			
 <b>Impacts</b>			
<b>Impacts positifs</b>	Dynamiques territoriales liées au développement des activités touristiques Amélioration de la qualité de l'air		
<b>Impacts négatifs</b>	Diminution de l'authenticité du bocage en cas d'activité touristique de masse		
 <b>Objectifs</b>			
<b>Echéances</b>		<b>Stratégiques</b>	
<b>2020-2026</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 2,2% de consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 4,5% des consommations énergétiques et de 4,6% des émissions de GES du secteur Transports.		
<b>2020-2030</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 4,1% de consommations énergétiques et de 4,9% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 9,5% des consommations énergétiques et de 8,3% des émissions de GES du secteur Transports.		
<b>2020-2050</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 11,4% de consommations énergétiques et de 11,6% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 23,2% des consommations énergétiques et de 23,4% des émissions de GES du secteur Transports.		
 <b>Moyens</b>			
<b>Techniques</b>	A déterminer		
<b>Humains</b>	0,5 ETP pour répondre aux actions en lien avec la mobilité		
<b>Financiers</b>	A déterminer		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de touristes / séjours sur le territoire	Nombre de trajets liés au tourisme et aux loisirs réalisés en voiture (diminution)	Nombre d'utilisateurs et retours des usagers des nouveaux dispositifs	Émissions de GES du secteur des transports routiers
Superficies artificialisées (indicateur environnemental)			

## AXE 2 : Soutenir un développement économique local qui s'engage dans un processus de résilience

### Action 2.7 : Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges, de Mortagne, des Herbiers, de Saint Fulgent et au-delà du territoire
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes et Club d'Entreprises et associations de commerçants et artisans
<b>Partenaires</b>	Associations (RUPTUR, ORACE etc.), Région, Département, chambres consulaires, ADEME, habitants, les communes, les entreprises, structures de l'ESS, TES
<b>Actions liées</b>	4.3. Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets
<b>Leviers</b>	Dynamique multi-acteurs déjà engagée Tissu d'entreprises variées qui favorise les synergies Contexte réglementaire et économique (coût de gestion des déchets) favorable aux réflexions autour de l'économie circulaire Volonté de coopération inter-territoires
<b>Freins</b>	Diversité des acteurs (taille, secteurs, économie d'échelle) Procédés complexes et longues à créer (volumes importants)

#### Descriptif et calendrier

Au cœur du Bocage Vendéen, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges est marquée par une forte proportion d'établissements industriels. Les entreprises et les élus ont d'ores et déjà confirmé leur volonté de s'engager dans une démarche d'EIT en déployant des outils rapides à mettre en œuvre (plateforme de covoiturage, achats groupés, échanges de matières, etc).

Il s'agit d'engager une démarche afin d'accompagner les entreprises à prendre en considération les enjeux de l'économie circulaire.

La Communauté de Communes et le Club d'entreprises du Pays de Pouzauges envisagent pour cela une approche à double entrée :

- Une entrée territorialisée, callée sur le périmètre de la Zone d'Activités de Montifaut qui servira, à la fois de « laboratoire » et de « locomotive » pour porter une dynamique plus globale. Cette zone d'activités, la plus importante du territoire, propose en effet des caractéristiques propices au déploiement d'une démarche d'EIT.

- Une entrée globale qui vise à rencontrer les acteurs pour les inciter à créer des outils répondant aux enjeux de l'économie circulaire mais aussi à leurs besoins et ambitions. Ces rencontres pourront ensuite permettre la mutualisation (énergie, mobilité, formation) et les synergies (flux, déchets, ré-usage) en utilisant notamment le retour d'expérience et les méthodes déployées sur le territoire du Pays de Mortagne. Un diagnostic devra être réalisé au sein de chaque entreprise pour faire apparaître les flux de matières résiduelles.

Le développement de l'économie circulaire peut être aussi travaillé sous l'angle du gaspillage alimentaire, notamment en s'attachant à réduire les déchets générés par la restauration collective et commerciale.

Cet axe est à mettre en lien avec la valorisation des circuits courts et des produits locaux, qui favorisent la diminution des déchets par :

- la réalisation de commandes adaptées aux consommations réelles
- le conditionnement des aliments avec moins d'emballages plastiques
- la préparation de repas par les cuisiniers

Il s'agira aussi de favoriser la réutilisation, la réparation et le recyclage de tous les objets susceptibles de devenir des déchets. Avec notamment la possibilité de créer une recyclerie, celle-ci permettant de donner une seconde vie aux objets.

Il faudra aussi s'assurer du développement harmonieux des filières bois locales et de la gestion qui en découle.

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Coopération/partenariats entre les acteurs du territoire Amélioration des relations/ de la solidarité inter-entreprises Valorisation de l'image des entreprises et du territoire Diminution des externalités négatives liées à la gestion des déchets, aux transports, etc. Responsabilisation des salariés
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Le développement des pratiques de l'économie circulaire et du projet d'EIT entraîne une baisse des consommations d'énergie du secteur de l'Industrie de 8,7% et des émissions de GES de 6,6% ; la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables du secteur de l'Industrie entraîne une baisse des émissions de GES de 5%. L'action contribue également aux objectifs globaux des secteurs Tertiaire, Agriculture, Transports, par l'amélioration des pratiques.
<b>2020-2030</b>	Le développement des pratiques de l'économie circulaire et du projet d'EIT entraîne une baisse des consommations d'énergie du secteur de l'Industrie de 14,5% et des émissions de GES de 11,1% ; la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables du secteur de l'Industrie entraîne une baisse des émissions de GES de 8,3%. L'action contribue également aux objectifs globaux des secteurs Tertiaire, Agriculture, Transports, par l'amélioration des pratiques.
<b>2020-2050</b>	Le développement des pratiques de l'économie circulaire et du projet d'EIT entraîne une baisse des consommations d'énergie du secteur de l'Industrie de 15,9% et des émissions de GES de 25,1% ; la substitution des énergies fossiles par des sources renouvelables du secteur de l'Industrie entraîne une baisse des émissions de GES de 20%. L'action contribue également aux objectifs globaux des secteurs Tertiaire, Agriculture, Transports, par l'amélioration des pratiques.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
-------------------	--------------

<b>Humains</b>	0,5 ETP : de 2020 à 2023 (AAP économie circulaire)		
<b>Financiers</b>	A déterminer		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre d'entreprises engagées	Nombre d'actions mise en place	Tonnes de déchets alimentaires	Émissions de GES du secteur des transports routiers
Émissions de GES du secteur des déchets			



## **AXE 3 : OPTIMISER LES USAGES DE L'ENERGIE ET DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENR LOCALES**

Cet axe se consacre pleinement aux objectifs liés à la consommation d'énergie. Il vise donc à la fois à réduire les consommations, à développer les productions d'énergies renouvelables, et à substituer les énergies les plus émettrices de GES et de polluants. Cet axe se décline en 7 actions :

- **Être exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public, par la rénovation massive des bâtiments et le développement des EnR**
- **Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur**
- **Agir pour favoriser une « transition numérique, sobre et intelligente »**
- **Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc.)**
- **Développer des déplacements collectifs et solidaires**
- **Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues**
- **Permettre l'essor de motorisations plus propres et plus performantes et développer de façon homogène des équipements sur le territoire**

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.1 : Être exemplaire sur la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public, par la rénovation massive des bâtiments et le développement des EnR



#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communautés de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Département 85, ADEME, SyDEV, Région, Banque des Territoires Bureau d'étude, architectes, maîtres d'œuvre Relais EnR 85 Communes
<b>Actions liées</b>	2.4. Accompagner l'essor des matériaux biosourcés et structurer les filières locales 3.2. Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur 4.1 Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace
<b>Leviers</b>	Volonté politique Subventions (pour étude de faisabilité notamment) Accompagnement technique et administratif
<b>Freins</b>	Manque de financements



#### Descriptif et Calendrier

Dans le cadre de la labellisation TEPCV, les CEE ont pu être majorés. Ainsi, les communes ont pu être sensibilisées et recevoir davantage de subventions. Aussi, dans le cadre de TEPCV, les candélabres des principales zones d'activités et des parkings communautaires (Echiquier, CCPP, centre aquatique) ont été remplacés.

Aujourd'hui La CCPP se veut exemplaire. Ainsi elle se donne pour objectif de systématiser une réflexion au niveau communal et intercommunal (par la sensibilisation) :

- Autour de la sobriété énergétique (sensibilisation des agents aux bons usages) : 2020
- Autour de la performance énergétique de tous les équipements publics (voiries, éclairage, bâti, assainissement, station d'épuration) existants et à venir (diagnostic PILE, Programme Rénovation, SyDEV) : 2020
- Autour des matériaux bio sourcés : 2020
- Autour de la production d'EnR : 2020

Pour cela la CCPP devra :

- Informer/sensibiliser et conseiller les élus municipaux
- Trouver un accompagnement technique et administratif
- Trouver des modes de financements (SyDEV), le Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME (COTER)



#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Accompagnement au changement par l'exemplarité Réduction de la consommation énergétique Amélioration du confort des occupants et réduction de l'impact carbone des logements Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments
<b>Impacts négatifs</b>	



#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 11,4% des consommations énergétiques et de 13,1% des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la mise en place généralisée des écogestes entraîne une baisse de 2,1% des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables entraîne une baisse des émissions de GES du secteur Tertiaire de 1,8%.
<b>2020-2030</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 21,7% des consommations énergétiques et de 30,1% des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la mise en place généralisée des écogestes entraîne une baisse de 5,4% des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables entraîne une baisse des émissions de GES du secteur Tertiaire de 3%.
<b>2020-2050</b>	Les rénovations entraînent une baisse de 61,9% des consommations énergétiques et de 64,5% des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la mise en place généralisée des écogestes entraîne une baisse de 15,5% des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Tertiaire ; la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables entraîne une baisse des émissions de GES du secteur Tertiaire de 9,3%.



#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	A déterminer
<b>Financiers</b>	A déterminer



#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Nombre de personnes sensibilisés à la sobriété énergétique	Réduction de la consommation énergétique des collectivités	Pourcentage de projets ayant recours aux matériaux biosourcés	Nombre d'équipements publics qui ont changé de mode de chauffage/ installations
Nombre de projets d'EnR menés sur des installations/bâtiments publics	Emissions de GES liées aux bâtiments et à l'éclairage public		

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.2 : Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur.

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	CCPP
<b>Partenaires</b>	SyDEV, Vendée Energie, ECPDL, Association Elise, communes, les acteurs économiques et citoyens du territoire, ADEME
<b>Actions liées</b>	1.2. Structurer les financements des projets de transitions 3.7. Permettre l'essor de motorisations plus propres et plus performantes et développer de façon homogène des équipements sur le territoire
<b>Leviers</b>	Projets d'EnR en cours Portage politique important sur les questions d'EnR Collectif citoyen : participation et montée en compétence
<b>Freins</b>	Opposition aux changements

#### Descriptif et calendrier

Aujourd'hui, les projets d'énergies renouvelables d'envergure sont souvent maîtrisés par des acteurs extérieurs aux territoires. Cette situation peut provoquer des oppositions et constituer un frein au développement d'une transition énergétique locale. Les projets locaux quant à eux, permettent de susciter une réflexion globale sur l'énergie, de créer une dynamique sociale et économique significative, propice à la mutation de notre système énergétique. Cette mutation devra être réalisée par le territoire et s'inscrire dans une logique de « Bottom-up ». Cette volonté est partagée dans le cadre du programme TES II (programme partenarial qui vise à mener des expérimentations sur des territoires en lien avec les transitions) pour lequel l'implication des citoyens est une priorité.

Pour cela, la collectivité déploie des actions grand public afin de construire un socle solide avec une gouvernance territoriale et partagée. En décembre 2019, la collectivité a notamment inauguré le lancement de son Conseil de développement.

Signataire d'une convention de partenariat proposé par le Réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL) et l'association ELISE, la collectivité déploie également une offre d'accompagnement afin d'amorcer des projets d'énergies renouvelables citoyens sur le Pays de Pouzauges. Ce dispositif s'articule avec la politique mise en place par la collectivité, dont le souhait est de définir une stratégie en adéquation avec le potentiel et les valeurs du territoire. La volonté est donc d'assurer un développement pérenne des énergies renouvelables, dans l'intérêt général et par des actions collaboratives.

Cette action vise donc à donner un cadre pour harmoniser et rendre soutenable la stratégie énergétique du territoire afin de répondre aux enjeux environnementaux, paysagers et sociaux du territoire. Pour cela, la première étape sera de réaliser un cahier des charges de manière à définir politiquement la stratégie de développement des EnR. Il s'agira aussi d'identifier les projets potentiels ainsi que le type d'accompagnement possible : faire, faire avec ou laisser faire. Afin de proposer une offre cohérente, il faudra également prendre en compte l'étude de potentiel du SyDEV, les projets à l'étude et les projets identifiés par la collectivité.

De plus, cette analyse devra alimenter une vision globale multi-partenariale (communes, citoyens, etc) et multi-énergies, qui favorisera la participation citoyenne. Il est en effet primordial de considérer et d'appréhender la feuille de route dans son ensemble (approche systémique). Cette étude devra aussi tenir compte des spécificités locales et notamment de la filière bois (en construction sur le territoire).

Concernant les réseaux de chaleur, la collectivité aura pour rôle d'orienter les acteurs vers :

- Les « Aides fonds chaleur » de l'ADEME, qui sont des subventions à la création de réseau pour l'alimentation d'équipements publics.
- Les subventions accordées en fonction du type de chaufferie installées. Un co-financement par la CCPP peut être envisagé en complément des subventions de l'ADEME.
- Le SyDEV avec accompagnement technique des projets ENR (chaleur et électricité)

#### Calendrier :

Rédaction du cahier des charges : 2020

Consultation / Appel d'offre : second semestre 2020

Formalisation d'une stratégie EnR : 2021

Travail en concertation avec les acteurs et la population et intégration des questions paysagères : 2022-2026

Mise en œuvre des actions : 2022-2026

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Stratégie claire et structurée de développement des EnR Meilleure acceptabilité des EnR Amélioration de l'image de la CCPP
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Atteindre une production globale de 75,4 GWh (toutes énergies renouvelables confondues)
<b>2020-2030</b>	Atteindre une production globale de 84,3 GWh (toutes énergies renouvelables confondues)
<b>2020-2050</b>	Atteindre une production globale de 129 GWh (toutes énergies renouvelables confondues)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Accompagnement par un ou des prestataires extérieurs
-------------------	--

<b>Humains</b>	<i>Temps agent à déterminer</i>		
<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre d'acteurs ayant participé à l'élaboration de la stratégie	Participation citoyenne à la feuille de route et aux projets	Formalisation de la stratégie en 2021	Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.3 : Agir pour favoriser une « transition numérique, sobre et intelligente »

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	La communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	La Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Service Informatique)
<b>Partenaires</b>	Communes, E-collectivité (syndicat mixte), Entreprises (service RSE), Club entreprises et CCI, MG Solutions, Emmaüs/
<b>Actions liées</b>	1.8. Maintenir une montée en compétence des élus et des agents pour assurer une vision systémique sur les enjeux de transitions
<b>Leviers</b>	Lancement de l'action par la collectivité et engagement des agents de la collectivité
<b>Freins</b>	Méconnaissance et résistance au changement

#### Descriptif et calendrier

Des outils existent et sont à la disposition de la collectivité. E-Collectivité propose un outil partagé permettant de dématérialiser les archivages et de garantir une meilleure gestion des données. Une réflexion entre la collectivité et le prestataire (E-collectivité) pourrait être engagée de manière à utiliser cette dématérialisation de l'archivage pour ensuite récupérer les informations techniques récoltées par l'hébergeur (quantité de données, consommation énergétique etc.). Le service informatique devra évaluer les potentiels impacts de ce système avant de proposer son utilisation à l'ensemble des services. De plus, il est important de préciser que le Cloud actuel (Pléiade), ne pourra être étendu à l'ensemble des agents temps que la fibre optique ne sera pas installée sur le territoire.

Pour répondre aux nouveaux enjeux et être résilient dans notre travail au quotidien, cette action devra se déployer sous plusieurs phases :

##### 1- Achats responsables sur les équipements (2020-2026)

Pour associer efficacité, durabilité et rentabilité, la collectivité souhaite organiser un marché avec cadre à bons de commandes (communes et CCPP) afin de privilégier l'achat de matériels performants et de qualité qui prend en compte des critères environnementaux : données de fabrication, reconditionnement, consommation électrique des appareils, emballage, etc. De plus, l'identification d'un marché groupé permet à la collectivité de bénéficier du maintien/remplacement des appareils/équipements, pour la même équivalence et sur une durée donnée. Il s'agira aussi d'alimenter un répertoire de fournisseurs de matériels informatiques pour privilégier l'achat de matériel reconditionné et/ou d'occasion.

##### 2- Réorganisation de l'arborescence du réseau pour une meilleure prise en compte de la transversalité (2020-2026)

En 2020 la collectivité va changer de serveur, passant de 3 à 1 serveurs et consommant de fait, moins. Ce changement est une opportunité qui permettra de réfléchir à une nouvelle arborescence des dossiers en interne. L'enjeu ici, sera de coordonner les accès des dossiers transversaux mais de maintenir la confidentialité de quelques dossiers dans le cadre du RGPD (comptabilité, RH, urbanisme etc.), tout en donnant l'accès à tous au dossier public (charte graphique, logo, éléments de communication, formulaires, ordres de missions etc.). Cette nouvelle organisation de l'ensemble des dossiers devra être imaginée en interne avec les différents services.

##### 3- Sensibilisation (2021-2026)

Le changement de serveur, la réorganisation des dossiers et des outils associés (Pleiade etc.) devront être accompagnés de phases de sensibilisations.

- 2020-2026 : à l'échelle de l'intercommunalité. Où il s'agira de sensibiliser sur les pratiques du quotidien (données, stockage, échanges, moteur de recherche etc.).
- 2023-2026 : élargir le périmètre aux communes
- 2023 : A mi-parcours de l'action une réflexion pourra être engagée pour organiser une rencontre entre la collectivité et les entreprises sur cette thématique (retours d'expériences et conférence. Inviter le Club d'entreprise, les DSI, chargés de mission EIT, etc.).

##### 4- Veille et formation interne sur la sobriété numérique (2020-2026)

- Formation de formateurs à destination du service informatique
- Veille permanente du service informatique

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Réduction des consommations énergétiques dans ce domaine Prise de conscience des agents et autres salariés du territoire Amélioration du lien social entre les agents (moins de mails, plus d'échanges en direct)
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Actions de sensibilisation en internet et propositions de formations (interne et/ou prestataires extérieurs)
-------------------	--

<b>Humains</b>	0,4 ETP (agent et/ou apprenti et/ou stage)		
<b>Financiers</b>	A déterminer		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de formations effectuées en interne et nombre de personnes touchées/sensibilisées	Changement de pratiques (diminution du nombre de mails envoyés/transférés, travail sur documents collaboratifs, baisse du surstockage et de la surimpression etc.)	Quantité de déchets produits par habitant (indicateur environnemental)	

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.4 : Inciter et accompagner le déploiement des « modes actifs » (vélo, marche à pied etc.)

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action Public cible</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Cellule transitions et Actions Sociales)
<b>Partenaires</b>	Département, Ademe, les communes, MDEDE, MBS, les associations et marcheurs du territoire (Parcours de prévention et de promotion à la santé mis en place avec les établissements scolaires)
<b>Actions liées</b>	1.4. Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire. 2.5. Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements. 2.6. Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux. 3.5. Développer des déplacements collectifs et solidaires 4.1. Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace 4.4. Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air.
<b>Leviers</b>	Retour d'expérience des usagers qui pratiquent déjà la marche et le vélo
<b>Freins</b>	Perte de confort (effort physique, moins de liberté...) Changement des habitudes

#### Descriptif et calendrier

La marche à pied est le mode de déplacement le plus approprié pour les déplacements de moins d'un kilomètre. Tandis que le vélo est plus souvent utilisé pour des distances de 3km voir 6km pour les vélos à assistance électrique. Malgré tout, la voiture est encore très souvent utilisée pour des déplacements de courte distance. Ceci peut s'expliquer par le fait que le territoire dispose d'un dénivelé prononcé et par son caractère industriel qui n'offre pas des aménagements adéquates au déploiement des « modes actifs ».

Aussi, cette action a pour ambition de favoriser le développement de ces nouvelles pratiques, en s'appuyant sur les besoins et attentes des usagers.

Cette action comprendra plusieurs étapes :

- 1- Informer et communiquer sur les itinéraires existants (marche / vélo)
- 2- Engager un travail collaboratif avec l'ensemble des communes du territoire tout en prenant en considération les besoins des usagers à travers le diagnostic réalisé en amont (fiche 1.4)
- 3- Sécuriser la pratique de la marche et du vélo (signalétique/aménagement des communes)
- 4- Améliorer l'accessibilité (service de location et/ou aide à l'achat d'un vélo électrique)  
*Une expérimentation pourra être réalisée à la Pouzauges (MBS) et élargissement au niveau des communes*
- 5- Faire un bilan des actions réalisées et favoriser le retour d'expérience
- 6- Développer une dynamique autour des questions de mobilité douces (semaine de la mobilité, challenges/défi inter-entreprises etc...)

Calendrier :

- 1- 2020/2021
- 2- 2022/2023
- 3- 2023
- 4- 2023
- 5- 2026
- 6- 2022/2026

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Améliorer le cadre de vie (une plus-value pour les centres bourgs) Changement des habitudes de déplacements Pratique d'activité physique bon pour la santé et le bien-être Itinéraire vélo et marche à pied plus visibles et plus sécurisés Meilleure accessibilité des zones industrielles depuis les centres bourgs et vice-versa Réduction de la place de la voiture et revalorisation des centre bourgs (aménagement / changement de pratiques)
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Les différentes formes de report modal (hors covoiturage) entraînent une baisse de 4,5% des consommations énergétiques et de 4,6% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2030</b>	Les différentes formes de report modal (hors covoiturage) entraînent une baisse de 9,5% des consommations énergétiques et de 8,3% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2050</b>	Les différentes formes de report modal (hors covoiturage) entraînent une baisse de 23,2% des consommations énergétiques et de 23,4% des émissions de GES du secteur Transports.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	0,5 sur les questions de mobilité
<b>Financiers</b>	A déterminer



**Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation**

Nombre d'aménagement et de panneaux signalétiques créés	Diminution de la place de la voiture et du nombre de voiture en centre bourg	Amélioration de qualité de l'air	Émissions de GES du secteur des transports routiers
Surfaces artificialisées (indicateur environnemental)	Émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)		



## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.5 : Développer des déplacements collectifs et solidaires



#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Communes, acteurs privés/publics disposant de parkings, ADEME, Département 85, Région, CoDEV, MSA
<b>Actions liées</b>	1.4. Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire. 2.5. Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements. 2.6. Intégrer les modes de déplacement dans la promotion du tourisme et des loisirs locaux. 4.4. Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air
<b>Leviers</b>	Communication réalisée auprès des usagers Signalétique des nouveaux dispositifs
<b>Freins</b>	Le changement d'habitude/Résistance aux changements Lourdeur administrative de certain dispositif



#### Descriptif

La mutualisation des déplacements s'organise pour les salariés, mais malgré beaucoup de bonne volonté il est encore compliqué de réussir à s'organiser (horaires qui ne coïncident pas, organisation préalable, dépendance aux autres etc.). De nombreux usagers voyagent donc seul, alors même que le transport représente le secteur d'émission de CO2 sur lequel il est le plus facile d'agir localement, collectivement et individuellement.

Face à ce constat, une volonté à émerger afin de mettre en place un dispositif à l'échelle du territoire et de permettre à chacun de participer activement à la transition écologique en reconsidérant notre façon de nous déplacer. En effet, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, comme la plupart des territoires ruraux, doit répondre à l'omniprésence de la voiture dans les trajets du quotidien. Pour autant, des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle existent même si elles sont encore sous-utilisées, souvent par méconnaissance ou réticence liée à des habitudes bien ancrées. De plus, le territoire doit faire face à la « rigidité » de certain dispositifs (horaires, fréquences, arrêts etc.), ce qui limite les possibilités d'utiliser un moyen de transport alternatif à la voiture.

Un diagnostic sera réalisé et devra permettre et déployer une offre de transports adaptée, attractive et efficiente, qui participe à créer du lien social.

- 1- Diagnostic (action 1.4) : 2020-2022
- 2- Continuer la communication faite sur l'offre de transports existante : 2020 -2022

Pendant la phase diagnostic, des actions devront en parallèle être engagées afin de communiquer sur les dispositifs existants mais aussi valoriser les retours d'expériences et initiatives des communes. Ces expériences pourront ainsi être mutualisées avec les autres communes du territoire.

De plus, entre 2020 et 2022, la collectivité devra statuer sur son engagement ou non sur la compétence mobilité. Cette actualisation des rôles devra permettre, par la suite, de mieux identifier le ou les interlocuteur(s) en termes de mobilité (MSAP, Agent, Service, structure associative, etc.).

#### Transport A la Demande (TAD) :

Ce dispositif fonctionne depuis les années 2000 et permet à chaque habitant qui sollicite ce service (sans critères d'accès), de bénéficier d'un aller/ retour sur le territoire de la CCPP (le mardi, le mercredi matin après-midi ou le jeudi matin) grâce à une réservation préalable. L'utilisateur règle 4 euros et le complément est pris en charge par la Région (anciennement le Conseil Départemental de la Vendée) et la collectivité (50% chacun). Il est aujourd'hui principalement utilisé par des personnes âgées qui ne sont plus en capacité de conduire. Il reste incontestablement un outil majeur qui permet l'accès aux services de santé.

#### Déplacement Solidaire (DS) :

La raison d'être du DS est de « faire du lien social » en prenant en charge les visites de courtoisie (contrairement au TAD). Ce dispositif a été lancé en février 2018 et est aujourd'hui animé par des bénévoles (une liste par commune).

#### Différents dispositifs existent dans les différentes communes :

La commune de Pouzauges met en place une navette le mercredi après-midi (accès au sport pour les enfants) et le jeudi matin (accès au marché pour les personnes âgées).

La commune de Montournais organise tous les trimestres, une après-midi au cinéma. A cet effet, une navette est donc proposée à l'ensemble des habitants souhaitant participer à cette excursion culturelle.

- 3- Expérimentations en lien avec les résultats du diagnostic (2022- 2026)

En fonction des résultats du diagnostic, la collectivité devra définir des orientations en termes de mobilité et statuer sur les dispositifs à mettre en œuvre. Pour ce faire, elle devra structurer une stratégie propre au territoire.

Exemples de dispositifs à déployer (idées issues de la concertation avec les acteurs – Ateliers du Plan d'actions - 2019) :

#### Navettes intercommunales :

Mener des réflexions autour d'une « navette » qui permettrait de rendre possible la mobilité de l'ensemble des usagers (organisation d'évènements, accès à la culture... mutualisation avec différentes communes, etc.) Il y a toute une réflexion commune à construire, autour de l'acquisition d'un bus plus petit afin favoriser une desserte locale, dynamique et écoresponsable. Instaurer des navettes régulières permettrait de réaliser des liaisons stratégiques vers d'autres moyens de transport et/ou entre communes et/ou pour des circuits dits « culturels et de loisirs » (pour un spectacle, une animation, une fête, un cinéma, une séance de piscine etc.).

Ce dispositif pourrait aussi permettre de mettre en avant un accompagnement d'une jeunesse. Il s'agirait de les rassurer sur les pratiques de mobilité, notamment lorsqu'ils sortent du territoire. Aujourd'hui, ce public est encore mal accompagné et cette action insisterait sur la confiance et responsabilisation de soi (notamment les jeunes).

#### Navettes/organisation de covoiturage vers marché de producteurs :

Proposer une expérimentation avec les communes pour proposer des rendez-vous de covoiturage et/ou navettes à destination des marchés de producteurs, avec un arrêt au niveau de chaque mairie.

#### Organisation de navettes pour les scolaires

Proposer de nouveaux modes de transports : calèches, vélo-bus etc.

Il s'agira d'ajouter des actions de prévention pour accompagner ces nouveaux modes de déplacements auprès des scolaires.

#### Garage solidaire :

Mettre en place un garage qui permette toutes les réparations automobiles de manière à aider les personnes à faible revenu et/ou personnes fragilisées, permettant dans le même temps de créer du lien social. Il est également envisageable, par ce biais, de mettre à disposition des véhicules électriques et/ou scooter et/ou vélos et/ou vélos à assistance électrique (VAE) entre autres pour des démarches liées à l'emploi.

**Développer la pratique du covoiturage :**

- Continuer les actions engagées dans le cadre du TEPCV en définissant de nouvelles aires de covoiturage pour toutes les communes. Ces aires devront être localisées à des points stratégiques afin de devenir des « pôles d'échanges intermodaux » (lien gare et bus).
- Communiquer et faire la promotion du covoiturage et des aires existantes
- Mobiliser les entreprises en faveur du covoiturage dans le cadre des Plans de Déplacement Entreprises.
- Réfléchir à la mise en place de systèmes de mise en relation des individus (Ouest Go, etc).

**Focus sur la plateforme Ouestgo :**

Il s'agit d'un service de covoiturage de proximité, pour les trajets du quotidien ou pour les grands événements. En adhérant à ce dispositif, la collectivité au service et aux outils de communication et d'animation ; un élément essentiel pour impulser le covoiturage (backoffice, données statistiques, mailing, etc). L'acquisition de ces différentes données doit permettre à la plateforme d'évaluer l'impact positif du covoiturage (réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, etc.). La collectivité devra donc animer ce dispositif afin d'accentuer la pratique du covoiturage et sensibiliser notamment les zones industrielles.

**L'auto-stop responsable :**

Au delà de l'accès à la mobilité et de son impact environnemental, la dimension sociétale est aussi forte sur cette thématique. Par exemple, un voyage peut se partager et l'auto-stop devient alors un acte citoyen et écologique.

Ainsi, une réflexion devra être menée autour du dispositif : « IZI L'auto-stop responsable ». L'idée de cette nouvelle offre est d'offrir un service d'auto-stop local, économique, sécurisé et très simple à utiliser (notamment pour les personnes âgées). Il s'agit d'un « dispositif hybride » entre l'auto-stop original, un site de covoiturage, et un arrêt d'autobus.

Son mode d'utilisation pourrait être imaginé ainsi :

L'utilisateur s'inscrit, il active sa disponibilité de conducteur ou son besoin en tant que passager, son point de départ, sa destination et l'heure. Ainsi, le passager peut aussi se rendre directement au point Stop de son choix et activer son signalement (sa géolocalisation) pour informer le conducteur (temps d'attente moyen 8mn chez Rézo Pouce).

Les utilisateurs peuvent soit se connecter en utilisant l'application pour anticiper un déplacement ou alors rendre librement au point Stop.

Par ce biais, il est imaginé que les usagers s'organisent entre eux avec des rythmes similaires, des habitudes de parcours, des affinités. A la fois, solidaire et responsable, ce dispositif a pour ambition d'être identifié par les usagers, comme un point de connexion incontournable, pour se déplacer localement. De plus, La course est gratuite pour le passager. En contre partie, le conducteur cumule des points et cela peut par la suite se traduire en avantage fiscal : bons carburant, monnaie locale ou autre.

Pour que ce dispositif soit opérationnel, il pourra inclure une application gratuite et simplifiée pour permettre la mise en relation des conducteurs et des passagers en temps réel. Une installation de bornes sera à prévoir sur les axes structurants du territoire, dans le cadre du développement de ce dispositif (bornes avec des mats signalétiques, des abris, une signalétique dédiée, etc.).

La première étape : proposer aux acteurs et citoyens du territoire et participer à la construction de ce réseau d'auto-stop local (les personnes âgées, les jeunes, les actifs/ non-actifs etc.).



**Impacts**

<b>Impacts positifs</b>	Implication des communes dans les différents dispositifs Des offres adaptées et accessibles à tous Moins de voitures dans les centres bourgs Réduction des trajets du quotidien, des longs trajets, des émissions de gaz à effet de serre Développement d'un esprit de solidarité (échelle intercommunale)
<b>Impacts négatifs</b>	Coûts du/des dispositifs à mettre en place



**Objectifs**

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 2,2% de consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 4,5% des consommations énergétiques et de 4,6% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 2,7% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2030</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 4,1% de consommations énergétiques et de 4,9% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 9,5% des consommations énergétiques et de 8,3% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 4,4% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2050</b>	Le covoiturage entraîne une baisse de 11,4% de consommations énergétiques et de 11,6% des émissions de GES du secteur Transports ; les autres formes de report modal entraînent une baisse de 23,2% des consommations énergétiques et de 23,4% des émissions de GES du secteur Transports ; la substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 17,7% des émissions de GES du secteur Transports.



**Moyens**

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	0,5 ETP sur les questions de mobilité
<b>Financiers</b>	A déterminer



**Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation**

Nombre de personnes impliquées dans les dispositifs en place	Nombre de communes impliquées dans les différents dispositifs	Nombre de dispositifs en expérimentation	Satisfaction des usagers
Émissions de GES du secteur des transports routiers	Surfaces artificialisées (indicateur environnemental)	Émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)	

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.6. Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues



#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (Service RH)
<b>Partenaires</b>	Région, ADEME, Elise/Alisée ?, SyDev, ADMR, MSA, transports scolaires Familles Rurales, prestataire extérieur, MDEDE (Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique)
<b>Actions liées</b>	1.4 Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire. 3.2 Agir pour favoriser une « transition numérique, sobre et intelligente »
<b>Leviers</b>	Démocratisation des nouvelles pratiques pour limiter les déplacements Un espace de coworking sur le territoire (commune de Sèvremont)
<b>Freins</b>	



#### Descriptif et calendrier

La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour la mobilité des habitants, surtout en milieu rural. C'est pourquoi il est envisagé de réduire ces impacts en développant de nouvelles pratiques de mobilité liées au travail afin de limiter les distances parcourues.

La collectivité devra donc proposer des solutions alternatives notamment par :

- la mise en place d'espaces de coworking
- la visioconférence
- la pratique du télétravail: la collectivité pourrait accompagner l'acquisition de nouveaux outils permettant aux agents de travailler à distance : visioconférence, Cloud entre agents, un accès au serveur à distance etc.

La réalisation du plan de déplacement de la collectivité pourra permettre une réflexion globale sur la mutualisation des équipements. Des espaces de coworking pourront ainsi être identifiés et partagés avec les autres acteurs du territoire. En fonction des attentes des acteurs/partenaires et des résultats de l'expérimentation, ces espaces pourront évoluer et s'inscrire comme des Tiers Lieux et par la même occasion être un vecteur de lien social. Ce retour d'expérience permettra aux entreprises du territoire de s'inscrire dans ces nouvelles pratiques liées aux mobilités. De plus, si les acteurs économiques souhaitent investir et développer des espaces de coworking, alors un partenariat pourrait émerger et ainsi permettre un groupement d'achat pour le matériel (ordinateurs, un matériel permettant la visioconférence, internet etc...).

Le développement du télétravail sur le territoire de la CCPP, quant à lui, participera à répondre à des problématiques locales :

- Conforter les nouveaux salariés à venir travailler sur le territoire
- Développer une nouvelle organisation du travail

#### Calendrier :

Dans le cadre de la mise en place de son plan déplacement (action 2.4.) en 2020-2021, la collectivité devra intégrer la réflexion de ces nouvelles pratiques.

Déploiement des outils et démocratisation des nouvelles pratiques au sein de la CCPP : 2021-2023

Bilan de l'expérimentation : 2023

Accompagnement de ces pratiques et engagement de réflexions pour de futurs partenariats : 2023-2026



#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Réduire son impact carbone Réduire les distances parcourues Améliorer l'attractivité du territoire (nouveaux salariés)
<b>Impacts négatifs</b>	



#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	L'action contribue à l'atteinte des objectifs globaux du secteur des Transports : baisse de 6,7% des consommations énergétiques et de 9,5% des émissions de GES
<b>2020-2030</b>	L'action contribue à l'atteinte des objectifs globaux du secteur des Transports : baisse de 13,6% des consommations énergétiques et de 17,6% des émissions de GES
<b>2020-2050</b>	L'action contribue à l'atteinte des objectifs globaux du secteur des Transports : baisse de 34,6% des consommations énergétiques et de 57,7% des émissions de GES



#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	0,5 ETP sur les questions de mobilité
<b>Financiers</b>	A déterminer



#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques (lien bilan carbone)	Émissions de GES du secteur des transports routiers	Émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)
--	---	---

## AXE 3 : Optimiser les usages de l'énergie et développer la production d'EnR locales

### Action 3.7 : Permettre l'essor de motorisations plus propres et plus performantes et développer de façon homogène des équipements sur le territoire

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de commune du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Entreprise en transport pour rendre viable une station bio GNV par exemple - Transport de moyennes distances + Partenariat avec bus scolaires et touristiques Vendée Energie, SyDEV, GRTgarz, GRDF, ENEDIS, ADEME, Région, les communes, Acteurs économiques du territoire
<b>Actions liées</b>	3.3. Développer une politique de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur. 1.4. Comprendre les pratiques de mobilité pour proposer des solutions adaptées au territoire 2.4. Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements 4.1. Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace 4.4. Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air
<b>Leviers</b>	Implication des acteurs pour le développement de ces nouvelles technologies Subventions de la Région pour l'essor de motorisation plus propres
<b>Freins</b>	Resistance aux changements

#### Descriptif et calendrier

Dans le cadre du programme TES, La Communauté de communes du Pays de Pouzauges est un territoire d'expérimentation pour les transitions. En ce sens, elle souhaite poursuivre cette dynamique d'innovation et soutenir le développement de nouveaux projets novateurs notamment dans le domaine des motorisations plus propres et plus performantes.

- **Le développement du BioGNV**

Aujourd'hui, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges est approvisionnée (en quoi ?) par un réseau de distribution local, alimenté et interconnecté avec le réseau de transport. Ce réseau concerne 3 communes : Saint-Mesmin, la Meilleraie-Tillay et Pouzauges.

Dans le cadre du développement du BioGNV, le projet SMILE a pour ambition de créer un grand réseau énergétique intelligent (sur la partie Nord-Ouest) de la France. Il vise à développer des outils innovants et des applications concrètes, en faveur de la transition énergétique. Le projet « West Grid Synergy » répond aux enjeux de SMILE et y apporte une dimension gazière. Il a pour finalité de d'accroître la production de gaz renouvelable sur les territoires en facilitant son intégration dans les réseaux gaziers. Aujourd'hui, le système gazier est donc unidirectionnel. Via ce projet, le territoire de Pouzauges va accueillir de plus en plus de production qui dépassera la consommation locale (le projet méthanisation de la coopérative Val de Sèvre et Entreprise Delpeyrat). Pour faire face à ce déséquilibre, l'une des solutions est de faire remonter le gaz dans le réseau. En cela, le réseau de gaz deviendra bidirectionnel. L'installation du « rebours » à Pouzauges (2019) permet donc d'évacuer l'excédent de la production. La collectivité devient donc exportatrice de gaz vert. Ce système permet de mieux piloter la production et de garantir une meilleure gestion des flux dans les réseaux (offre > demande).

Par le biais de ce projet expérimental, la Communauté de communes souhaite engager plusieurs actions :

- Communiquer auprès du grand public autour du projet « West Grid Synergy ». (2020-2026)

Sensibiliser la population sur les outils numériques – Compteur Gazpar, etc. : 2020-2026

Engager un travail avec les entreprises pour accompagner/ faciliter le renouvellement de la flotte de véhicules (étude pour l'optimisation des flottes) : 2021-2026

- Développer de nouveaux outils et méthodes pour préfigurer le système gaz de demain (2022-2021)

L'utilisation future du réseau de gaz de demain devra s'inscrire dans la stratégie énergétique du territoire (action 3.3.)

Il s'agira aussi de construire une réflexion autour du déploiement d'une ou plusieurs stations BioGNV sur le territoire. Cette perspective et ses choix stratégiques seront à construire avec les acteurs du territoire (entreprises, acteurs du gaz, Vendée Energie, etc.)

- **Déployer des stations de bornes de recharge électrique (2022-2026)**

Dans le cadre du TEPCV, la collectivité a acheté 6 voitures électriques et a déployé en parallèle trois stations de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire. Ainsi, il est envisagé de faciliter l'installation de plusieurs bornes de recharge et de continuer ce maillage de territoire de façon homogène sur le territoire.

- **Maintenir une veille sur l'Hydrogène (2020-2026)**


#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Gain de dynamisme pour le territoire (territoire d'expérimentation) Reconnaissance du territoire comme étant un territoire innovant Expérimentation / développement de nouvelles technologies permettant d'accélérer la transition énergétique Evolution des pratiques (si le bio-GNV s'expérimente sur le territoire) Développement économique des entreprises locales
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs stratégiques et opérationnels

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	La substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 2,7% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2030</b>	La substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 4,4% des émissions de GES du secteur Transports.
<b>2020-2050</b>	La substitution des véhicules thermiques par des motorisations « propres » entraîne une baisse de 17,7% des émissions de GES du secteur Transports.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Accompagnement technique : SyDEV, Vendée Energie		
<b>Humains</b>	0,5 ETP sur les questions de mobilité		
<b>Financiers</b>	A déterminer		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de stations bio-gnv et stations électriques installées	Nombre d'utilisateurs des stations bio-gnv et stations électriques	Nombre d'acteurs sensibilisés	Émissions de GES du secteur des transports routiers
Émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)			

## **AXE 4 : PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

Un des objectifs du PCAET est de pouvoir prendre en compte les différentes vulnérabilités du territoire de manière que le territoire engage des mesures d'adaptation pour anticiper le changement climatique. L'adaptation a pour but de mettre en place des mesures dès aujourd'hui pour atténuer les vulnérabilités « de demain. » Il s'agit à la fois de limiter les impacts sur les infrastructures, sur la santé, sur les ressources naturelles et plus largement sur la biodiversité. Cet axe répond à cet égard davantage au volet « adaptation » du PCAET en complément aux autres actions, davantage tournées vers le volet « atténuation ». Cet axe se décline en 4 actions :

- **Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace**
- **Améliorer la gestion de l'eau et la connaissance des usages qui y sont liés**
- **Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets**
- **Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air**

## AXE 4 : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

### Action 4.1. : Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s) Co-pilote</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	CAUE, OFB, Cerema, Communes, architectes, maitres d'œuvre, paysagistes, entreprises, CODEV
<b>Actions liées</b>	2.5. Impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de plans de déplacements. 4.2. Améliorer la gestion de l'eau et la connaissance des usages qui y sont liés. 4.4. Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air.
<b>Leviers</b>	Volonté de densifier (attention ne pas trop densifier)
<b>Freins</b>	Difficulté à convaincre les élus Coûts d'aménagement plus importants avec une approche environnemental Prise de conscience encore limité malgré des évènements marquants sur le territoire (inondation à Pouzauges en 2008)

#### Descriptif et calendrier

Aujourd'hui nous pouvons constater que les zones d'habitations sont de plus en plus éloignées des équipements structurants, commerces et lieux de travail, ce qui engendre de nombreux déplacements. Or pour répondre aux enjeux de demain et définir une approche globale de l'aménagement de l'espace (atténuation et adaptation), la prise en compte de la mobilité est un élément déterminant. L'intégration des modes de déplacement, dont la mobilité douce, dans les futurs projets d'aménagement sera donc un critère important de réussite. Il est également possible d'envisager les liaisons douces comme un support des continuités écologiques. D'un point de vue global et s'agit de prendre en compte la vulnérabilité des territoires pour anticiper les impacts des changements climatiques.

La CCPP s'est donnée pour objectif (PLUi) « zéro artificialisation nette » pour 2030. A Pouzauges, les opérations de densification représentent d'ores et déjà 65% des opérations totales (moins d'extensions).

Aussi, il est possible d'envisager deux axes d'actions :

- Des actions ERC (Eviter Réduire Compenser), lors de la création d'aménagements. Celles-ci devront prendre en compte :
  - o L'organisation de l'espace : créer/revenir à une ville des courtes distances, liaisons douces intra commune et inter communes (PLUi, PEAN)
  - o La végétalisation des toits, des zones d'habitation.
  - o La minéralisation des espaces publics : à limiter et à renaturer → trame verte, trame « ombragé » (charte de l'arbre)
  - o La gestion des espaces verts et zones humides (ERC) (éco-pâturages, haies, etc)
  - o La biodiversité : corridor écologique ou pas japonais de biodiversité
  - o L'éclairage public : mode d'éclairage, heures d'éclairage, trame noire
  - o La gestion intégrée des eaux pluviales : infiltration des eaux plutôt qu'évacuation, limiter l'imperméabilisation des sols (noues filtrantes, etc).
  - o Le recours à la conception bioclimatique des bâtiments

Exemple avec le lotissement de Saint Mesmin (2019-2021)

- Des actions ERC et CRE (Corriger Recréer Embellir), lors de requalification de zones.

Exemple de la zone de Montifaut. (2020-2030)

Toute cette vision est à appliquer en continue en fonction des projets du territoire.

#### Impacts


<b>Impacts positifs</b>	Amélioration de la biodiversité Amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air Amélioration de la santé des habitants (pratique sportive) Séquestration, stockage carbone et filtration des polluants Prise de conscience Bénéfices indirects nombreux (sociaux, économiques, environnementaux) Diminution des îlots de chaleur
<b>Impacts négatifs</b>	Sur densification

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique. Contribution à l'atteinte de l'objectif global de neutralité carbone par l'augmentation de la capacité de séquestration carbone du territoire

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Cotisation CAUE
-------------------	-----------------

<b>Humains</b>	<i>A déterminer</i>		
<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Nombre de déplacements (diminution)	Amélioration qualitative et quantitative de la biodiversité	Surfaces imperméabilisée (en baisse)	Nombre d'arbres plantés en ville
Émissions de GES du secteur des transports routiers	Émissions de polluants atmosphériques du secteur des transports routiers (indicateur environnemental)	Estimation des flux de carbone (indicateur environnemental)	



## AXE 4 : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

### Action 4.2 : Améliorer la gestion de l'eau et la connaissance des usages qui y sont liés.

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), OFB, Bassin Versant de la Sèvre Nantaise, EPTB, la Région, Syndicat Vendée Eau
<b>Actions liées</b>	2.2. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et forestières afin de réduire leur vulnérabilité et développer une forme de rémunération des services environnementaux. 2.7. Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire. 4.1 Développer une approche environnementale de l'aménagement de l'espace
<b>Leviers</b>	Intérêt économique pour les particuliers Possibilité future de réutilisation des eaux pluviales dans les toilettes Raréfaction de l'eau
<b>Freins</b>	Encreage des pratiques industrielles dans la consommation de l'eau et coût économique important pour changer de système d'alimentation en eau Difficulté à faire changements de comportements Besoin de repenser le model de certains agriculteurs (maïs, beaucoup d'irrigation) Enjeux sanitaires Ce n'est pas une compétence de la collectivité

#### Descriptif

La France fait face à un constat alarmant, en moins de 100 ans, 50% des zones humides ont disparu. Le territoire de la collectivité n'est pas épargné et doit entreprendre des actions pour accompagner une meilleure gestion et connaissance des usages liés à l'eau.  
La Communauté de communes située sur 2 bassins versants a délégué la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 aux 2 syndicats de bassin compétents que sont le Synerval pour le versant du Lay et à l'EPTB Sèvre Nantaise pour le versant du même nom. Ces 2 bassins versants font actuellement l'objet d'études qui visent à flécher les cours d'eau prioritaires en termes de renaturation. Ce qui fait la particularité de ce territoire est sa localisation en tête de bassin versant et son potentiel en ruisseaux salmonicoles.

La qualité de l'eau est un enjeu important et concerne aussi bien l'aspect environnemental que sanitaire. De plus, le changement climatique pourrait accentuer la concentration des polluants en raison d'une moindre quantité d'eau et de la hausse de la température des eaux.

Pour répondre à cette action, la Communauté de communes s'engage à mobiliser différents acteurs afin de concilier usages et usagers pour une gestion adaptée.

- **Usages domestique** (lien avec l'action 1.6)  
- S'inscrire dans un processus itératif pour proposer des actions de sensibilisation, à destination du grand public, sur l'utilisation raisonnée de l'eau. Un travail collaboratif sera mené avec les différents partenaires comme Vendée Eau, qui pérennisera ces actions de sensibilisation dans les écoles. Elles auront pour objet d'informer les acteurs sur les différents usages de l'eau qui y sont liés (récupération d'eau de pluie, économie d'eau, gestion des eaux pluviales etc...).
- Sensibiliser les touristes de la côte vendéenne mais aussi les touristes locaux.
- **Usages industriels** (lien avec l'action 2.6)  
- Inciter les entreprises à mieux gérer l'eau à la parcelle avec des bassins de rétention. Il s'agit de prévoir du foncier autour des entreprises de manière à ce qu'elles puissent assurer leur défense face aux incendies et qu'elles récupèrent l'eau de pluie. La collectivité devra donc inciter les entreprises à initier ces mesures au moment de l'instruction du permis de construire. Même si les entreprises ont des contraintes (ICPE), la collectivité devra veiller au maintien des procédures actuelles afin de garantir la préservation de l'eau pour l'intérêt général.
- **Usages agricoles** (lien PAT, Charte forestière et TEN)  
- Accompagner les exploitants agricoles pour assurer/garantir un meilleur usage de l'eau notamment par :
  - o La réduction d'intrants et de produits phytosanitaires dans les systèmes d'exploitation.
  - o La gestion des linaires de haies sur parcelles et renaturation des cours d'eau
  - o L'utilisation des étangs (non sur cours d'eau) (sensibilisation au pompage - lien avec l'action 2.2.)
- **Usages publics**  
- Veiller à la gestion des réseaux d'eau potable dans les bâtiments publics
  - o Effectuer des audits par bâtiment avec Vendée Eau pour regarder les éventuelles fuites et autres aspects pouvant générer un gaspillage d'eau
- Travailler avec les installateurs (plombiers) pour des mettre en place des installations qui permettent des économies d'eau, etc.
- Mener une étude pour anticiper les périodes particulières (sécheresse, inondations) liées aux effets du changement climatique


#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Prise de conscience sur les enjeux de l'eau
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	<i>A déterminer</i>		
<b>Humains</b>	<i>A déterminer</i>		
<b>Financiers</b>	<i>A déterminer</i>		
 <b>Indicateur(s) de suivi et/ou d'Evaluation</b>			
Actions de sensibilisation en place	Consommation d'eau/par habitant (évolution)	Taux de nitrates/pesticides à proximités des stations de captage	

## AXE 4 : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

### Action 4.3 : Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	CPIE, CIVAM, ADEME, autres porteurs de PAT (Communauté de communes du pays de Mortagne, Vendée Cœur Océan), restaurateurs, Club d'entreprises, Structures de l'ESS, Associations de commerçants et artisans
<b>Actions liées</b>	1.5 Sensibiliser, éduquer et changer le regard sur le « manger local » 2.1 Mettre en avant et soutenir les exploitations agricoles engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement et de l'Homme pour développer les circuits courts 2.7. Développer et soutenir les pratiques et les filières de l'économie circulaire.
<b>Leviers</b>	Démarche déjà engagée par de nombreux établissements au niveau national (retours d'expériences et outils déjà en place) Pas d'oppositions majeures (tout le monde veut diminuer le gaspillage alimentaire) Législation future
<b>Freins</b>	Démarche qui demande un engagement de tous les acteurs de la « chaîne alimentaire » de la restauration (responsables de restaurants, cuisiniers, convives, <i>tri-poubelle</i> ) Business model basé sur la quantité de déchet collecté qui n'incite pas à les réduire

#### Descriptif et calendrier

L'introduction de produits locaux et de qualité (augmentation du prix des produits) va de pair avec la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, alors que le premier fait souvent monter le coût du repas, le second permet de faire des économies, ainsi il est possible de proposer des repas plus qualitatifs sans augmenter leur prix. Dès lors, il est primordial de faire de la lutte contre le gaspillage alimentaire le fer de lance de la promotion des produits locaux de qualité.

Le diagnostic de la chambre d'agriculture réalisé en 2015 propose quelques actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est possible de proposer aux établissements de restauration collective et commerciale qui veulent agir sur ce point de :

- Mesurer les volumes de déchets, avant pendant et après le repas
- Mettre en place le tri sélectif sur l'ensemble de la chaîne
- Communiquer sur le gaspillage (convives, équipe de cuisine, etc.)

L'étape suivante consiste à valoriser les biodéchets/matières résiduelles restantes. Pour cela il est possible de :

- Faire du compost : Mise en place de composteurs dans les jardins des écoles et des entreprises, à proximité des cantines et cantines d'entreprises, etc. Mise en lien avec des agriculteurs locaux qui seraient intéressés pour utiliser ce compost.
- D'alimenter une unité de méthanisation : Elle transformera les déchets en énergie qui sera ensuite injectée dans le réseau ou en chaleur qui alimentera un bâtiment public ou privé.

Les entreprises engagées dans la démarche d'EIT et produisant des biodéchets (Fleury Michon, Assiette Bleue, Gauthier etc...) pourront aussi être associées à cette démarche et valoriser leurs biodéchets. Un projet de collecte des biodéchets sera mis en place en 2021, suite à l'incapacité de la SCOM de les valoriser.

#### Calendrier :

Diagnostic dans les établissements de la quantité de déchet produit (associée à de la sensibilisation) : 2020-2021

Travail avec les différents restaurateurs pour la réduction de leurs biodéchets : 2021

Travail avec les entreprises et restaurateurs sur la valorisation des biodéchets : 2021-2022

Imaginer une réflexion collective pour le montage d'un projet pour la diminution et la valorisation des biodéchets (ex : projet unité méthanisation, etc.)

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Proposer des repas plus qualitatifs sans augmenter le prix des repas Diminution du gaspillage alimentaire Création de structures ou filières nouvelles
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution à l'atteinte des objectifs de développement de la production locale d'énergies renouvelables (75,4 GWh toutes filières confondues)
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution à l'atteinte des objectifs de développement de la production locale d'énergies renouvelables (84,3 GWh toutes filières confondues)
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution à l'atteinte des objectifs de développement de la production locale d'énergies renouvelables (129 GWh toutes filières confondues)

#### Moyens

<b>Techniques</b>	A déterminer
<b>Humains</b>	0.3 ETP (PAT et EIT)
<b>Financiers</b>	A déterminer

#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Tonnes de déchets produits par établissement (en baisse)	Tonnes de déchets valorisés par établissement (en hausse)	Nombre d'établissements et de convives sensibilisés	Emissions de GES du secteur des Déchets
--	---	---	---

## AXE 4 : Préserver les ressources naturelles et l'identité du territoire

### Action 4.4 : Développer une meilleure prise en compte de la qualité de l'air

#### Contexte de l'action

<b>Périmètre de l'action</b>	Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
<b>Pilote(s)</b>	Communauté de communes du Pays de Pouzauges
<b>Partenaires</b>	Air Pays de la Loire, CPIE, DREAL, Région, Département 85, ARS
<b>Actions liées</b>	Action transversale
<b>Leviers</b>	Cadre de vie (zone rurale) Préoccupations grandissantes des citoyens sur leur santé
<b>Freins</b>	Thématique souvent oubliée

#### Descriptif et calendrier

En collaboration avec le CPIE Sèvre Bocage, une campagne de sensibilisation sur le Radon est réalisée tous les ans depuis 2016 et des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air sont régulièrement organisées en milieu scolaire. Le CPIE Sèvre et Bocage a aussi étudié pendant trois ans les lichens présents sur les arbres du Pays du Bocage Vendéen, et donc ceux présents dans le Pays de Pouzauges (très bon indicateur de la qualité de l'air). Le CPIE a présenté les résultats de cette étude en janvier 2020, ce qui leur a permis de sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air et les enjeux qui y sont liés.

En effet, les sources de polluants atmosphériques sont présente dans tous les secteurs : le transport, l'industrie, le résidentiel et le tertiaire. Les impacts sont visibles sur l'environnement mais aussi sur la santé. Le changement climatique va venir accroître ces risques et cela va notamment avoir des répercussions sur la qualité de l'eau. Pour ainsi dire, la qualité de l'air est un enjeu prédominant dans toutes les thématiques du PCAET.

Cette action transversale aura pour objectif d'intégrer une meilleure prise compte de la qualité de l'air intérieur et extérieur, dans l'ensemble de cette planification. La collectivité s'attachera donc à communiquer et responsabiliser l'ensemble des acteurs de son territoire sur les enjeux sanitaires, sociaux (qualité de vie), économiques et environnementaux.

Le territoire pourra pour cela entreprendre des campagnes de sensibilisation et de communication pour agir au quotidien et participer à l'amélioration de la qualité de l'air.

- Réaliser des mesures chez les particuliers et les conseiller sur les gestes à adopter (aérer 10 mn par jour été et hiver, bien ventiler etc.) mais aussi sur le système de chauffage (remplacer les cheminées par des poêles à bois et/ou inserts performant, choisir un combustible adapté et de qualité etc.)
- Agir sur son mode de déplacement (déplacements actifs/mutualisés)
- Améliorer les méthodes et les pratiques culturelles dans le milieu agricole (action 2.2.)
- Réaliser un plan d'action en cas d'épisode à risque (pics de pollutions)
- Etc.

La CCPP devra aussi s'attacher à intégrer ces réflexions autour de la qualité de l'air dans tous les projets qu'elle mènera.

#### Impacts

<b>Impacts positifs</b>	Prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans les actions du quotidien Meilleures pratiques au quotidien
<b>Impacts négatifs</b>	

#### Objectifs

Echéances	Stratégiques
<b>2020-2026</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2030</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.
<b>2020-2050</b>	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (pas d'objectifs sectoriels associés à cette action) Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique.

#### Moyens

<b>Techniques</b>	Accompagnement par un ou des prestataires extérieurs
<b>Humains</b>	A déterminer
<b>Financiers</b>	A déterminer

#### Indicateur(s) de suivi et/ou d'évaluation

Nombre d'écoles sensibilisés à cette thématique	Suivi des stations de mesures (précise de la qualité de l'air extérieur)		
---	--	--	--